

Classement PAR THEMATIQUE et PAR RECURENCE des propositions issues de la caravane de l'agroécologie - mai 2025 (qui seront présentées pendant l'atelier de restitution d'octobre 2025)

122 Propositions <u>récurrentes</u> (citées au moins dans 2 étapes)	
A - Foncier	<p>A.1. Finalisation de la réforme foncière : A.1.1. Organiser des consultations citoyennes et inclusives pour réviser la Loi sur le domaine national (loi 64-46 du 16 JUIN 1964 relative au domaine national)</p> <p>A.2. Renforcement de l'accès au foncier : A.2.1. Installer des périmètres maraîchers et champs collectifs dans chaque localité pour faciliter l'accès des producteurs à la terre</p> <p>A.3. Renforcement de l'accès des femmes et des jeunes au foncier : A.3.1. Mettre en place de mesures incitatives, telles que les quotas, pour l'affectation de terres aux femmes et aux jeunes par les collectivités territoriales ; A.3.2. Encourager la création de coopératives de GIE de femmes et les délibérations collectives en faveur des femmes ; A.3.3. Faciliter les procédures d'accès des jeunes au foncier</p> <p>A.4. Renforcement de la sécurisation foncière : A.4.1. Simplifier et accélérer les procédures de délibérations des terres par les collectivités territoriales ; A.4.2. Accompagner la sécurisation foncière à travers le plaidoyer, et la sensibilisation des populations sur les procédures de sécurisation foncière et de mise en valeur</p> <p>A.5. Amélioration de la gouvernance et de la gestion foncière : A.5.1. Promouvoir les concertations communautaires sur la gouvernance foncière ; A.5.2. Encourager les conventions collectives entre communes (intercommunalité) afin de favoriser une meilleure coordination dans la gestion du foncier à l'échelle territoriale</p> <p>A.6. Amélioration de l'aménagement du territoire : A.6.1. Elaborer et mettre en œuvre des PAOS dans chaque commune ; A.6.2. Délimiter clairement (par l'Etat?), organiser et sécuriser les zones de production agricole, pour assurer une gestion rationnelle et durable des ressources foncières ; A.6.3. Délimiter et aménager des espaces pastoraux, dédiés exclusivement à l'élevage, avec les parcours de bétail et les zones de pâturage ; A.6.4. Organiser et faciliter la transhumance : délimiter les pistes de transhumance ; A.6.5. Promouvoir les cultures fourragères pour fixer le bétail.</p> <p>A.7. Adoption et application de la LOASPH : A.7.1. Adopter la LOASPH</p>
B - Forêts / Agroforesterie	<p>B.1. Promotion de la restauration et de la gestion durable des ressources forestières : B.1.1. Préserver les forêts en luttant contre la déforestation ; B.1.2. Intensifier la lutte contre les feux de brousse (ex : mise en place de station de sapeurs-pompiers, formation des communautés sur les techniques d'anticipation comme les pares-feux, etc.) ; B.1.3. Mettre en place et/ou redynamiser des conventions locales de gestion des ressources naturelles // Sensibiliser les populations sur les rôles et responsabilités du citoyen dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>B.2. Promotion de l'intégration de l'arbre dans les systèmes de production : B.2.1. Promouvoir l'intégration de l'arbre dans les systèmes de production, à travers l'agroforesterie, le reboisement et la Régénération Naturelle Assistée (RNA).</p>

C - Eau productive	<p>C.1. Renforcement de l'accès à l'eau (en quantité et qualité suffisante, et à moindre prix) : C.1.1. Mettre en place un système de récupération et de valorisation de l'eau pluviale avec la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention) ; C.1.2. Généraliser la baisse et harmoniser le coût de l'eau productive : subvention de l'eau d'irrigation (< 100F/m3) ; C.1.3. Construire et réparer les ouvrages hydrauliques (forrages agricoles) pour démocratiser l'accès à l'eau productive ; C.1.4. Faciliter l'accès aux infrastructures de proximité (puits, mini forages) et aux systèmes d'irrigation, pour diminuer la pénibilité ; C.1.5. Equiper les points d'eau d'infrastructures durables (forages et mini forages solaires) et de systèmes d'irrigation adaptés ; C.1.6. Faciliter le transfert d'eau entre localités,</p> <p>C.2. Amélioration de l'accès à l'eau productive pour les femmes et les jeunes : C.2.1. Aider les jardins des femmes pour leur irrigation, jugée très physique.</p> <p>C.3. Lutte contre la salinité de l'eau : C.3.1. Vulgariser les bonnes pratiques agroécologiques pour faire face à la salinité de l'eau et des sols</p> <p>C.4. Promotion de la gestion durable de l'eau : C.4.1. Sensibiliser et encourager les producteurs sur l'utilisation rationnelle des eaux productives, notamment à travers l'usage de nouvelles technologies agricoles (goutte à goutte, etc.).</p> <p>C.5. Appui à la revitalisation des vallées fossiles : C.5.1. Revitaliser les vallées à grande envergure pour développer des cultures hors saison</p>
D - Semences	<p>NB : la reconnaissance et la promotion des semences paysannes est une des seule proposition qui est ressortie dans presque toutes les étapes de la caravane</p> <p>D.1. Renforcement de la reconnaissance et sécurisation des semences paysannes : D.1.1. Homologuer et labelliser les semences paysannes pour protéger le patrimoine génétique ; D.1.2. Créer des banques de semences paysannes</p> <p>D.2. Promotion et valorisation des semences paysannes : D.2.1. Organiser des formations sur la sélection, la production et la conservation des semences paysannes ; D.2.2. Encourager la recherche-action et l'autoproduction avec la mise en place d'unités de multiplication de semences paysannes adaptées aux conditions pédo-climatiques, avec des producteurs semenciers locaux ; D.2.3. Promouvoir la production des semences paysannes à travers les instituts de recherche (ISRA, CNRA) et les Organisations de Producteurs (OP)</p> <p>D.3. Amélioration de l'accès aux semences certifiées : D.3.1. Collaborer avec la recherche (ISRA) pour favoriser la mise à disposition d'intrants productifs, et notamment de semences certifiées adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone, et leurs fiches techniques</p>
E - Biofertilisants	<p>E.1. Amélioration de l'accès à des biofertilisants organiques de qualité, en quantité suffisante et fournis à temps : E.1.1. Organiser l'autoproduction locale de biofertilisants avec la mise en place d'unités locales de production d'engrais organique et de compost ; E.1.2. Former les producteurs.trices et professionnaliser les OP dans la production de biofertilisants ; E.1.3. Augmenter le budget de l'État alloué à la subvention des intrants organiques, pour une subvention des intrants organiques jusqu'à 100% ; E.1.4. Lever les barrières d'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes. ; E.1.5. Favoriser l'intégration agriculture-élevage pour la production de biofertilisants ; E.1.6. Valoriser les sous-produits halieutiques dans la production de biofertilisants agricoles (usage de la coque d'huitre comme amendement /engrais organique)</p> <p>E.2. Promotion de l'utilisation des biofertilisants organiques : E.2.1. Former les producteurs et services techniques sur l'utilisation des intrants organiques solides et liquides ; E.2.2. Renforcer l'information sur la disponibilité et l'utilisation optimale des engrais organiques (à travers des champs d'application).</p> <p>E.3. Renforcement de la réglementation autour de la production et la commercialisation des intrants organiques :</p> <p>E.3.1. Avoir un cadre normatif et législatif pour le contrôle qualité des intrants organiques subventionnés, et sur les biofertilisants de manière générale (notamment les boues de vidange qui peuvent contenir des agents pathogènes –) ; E.3.2. Mettre en place des mesures réglementaires pour l'installation d'usines de production d'intrants organiques</p>
F - Bio protecteurs et autres intrants	<p>F.1. Promotion de la production de biopesticides organiques</p> <p>F.1.1. Former les producteurs.trices à la production de bioprotecteurs</p> <p>F.2. Renforcement de la réglementation autour de la production de bioprotecteurs</p> <p>F.2.1. Mettre en place des mesures réglementaires pour l'installation d'usines de production d'intrants organiques</p> <p>F.3. Renforcement de la production de cultures fourragères</p> <p>F.3.1. Favoriser la production de cultures fourragères (niébé fourrager, maralfalfa mais dans les zones d'eau de surface).</p>

M - Accès aux énergies renouvelables	<p>M.1. Renforcement de l'utilisation des énergies propres dans les systèmes de production (ASPH) M.1.1. Faciliter la mise en place de systèmes de pompage solaire au niveau des périmètres agricoles</p>
G - Transformation / Stockage	<p>G.1. Développement de la transformation des produits agroécologiques : G.1.1. Développer l'industrialisation locale à travers la mise en place d'unités de transformation des produits agroécologiques (autonomisation, mécanisation, contrôle qualité) et de conditionnement, afin de i) augmenter la valeur ajoutée, ii) faciliter la consommation hors saison, et iii) limiter le gaspillage G.2. Amélioration du stockage et de la conservation des produits agroécologiques : G.2.1. Mettre en place des structures de stockage / conservation adaptées pour gérer la surproduction et éviter les pertes post-récolte (chambres froides, dépôts).</p>
H - Commercialisation	<p>H.1. Renforcement de la reconnaissance et visibilité des produits agroécologiques : H.1.1. Appuyer le développement de labels locaux et/ou nationaux pour les produits agroécologiques (AE) et bio ; H.1.2. Subventionner les coûts de labellisation des produits AE ; H.1.3. Développer les certifications locales (SPG) pour des prix plus rémunérateurs ; H.1.4. Accompagner les acteurs dans le développement de stratégies marketing et les techniques de commerce H.2. Amélioration de l'organisation des acteurs des chaînes de valeur de l'agroécologie : H.2.1. Favoriser la mise en réseau et l'organisation des acteurs sur toute la chaîne de valeur des produits AE notamment à travers la création de coopératives de production et de commercialisation ; H.2.2. Organiser les acteurs en filières ; H.2.3. Réaliser des études de marché et organiser la production en fonction de la demande sur le marché local H.3. Amélioration de l'écoulement des produits agroécologiques : H.3.1. Créer des espaces dédiés à l'écoulement des produits AE : marchés, boutiques, et foires agroécologiques ; et points de vente dans les marchés conventionnels ; H.3.2. Renforcer les acteurs sur la digitalisation et le e-commerce ; H.3.3. Mettre en relation les acteurs de l'agroécologie avec les marchés institutionnels pour favoriser l'écoulement des produits AE à travers les commandes publiques locales et nationales (cantines scolaires, hôpitaux, restaurants des services publics, universités, prison, caserne etc) et renforcer la consommation des produits AE ; H.3.4. Encourager la régulation des marchés (ARMP/Etat) et la réduction des importations (geler les importations durant les périodes de production).</p>
I - Consommation	<p>I.1. Promotion du consommateur local : I.1.1. Promouvoir le consommateur local I.2. Promotion de la consommation des produits agroécologiques et biologiques I.2.1. Mettre en place de contrats de vente des produits AE avec les structures étatiques (hôpitaux, universités, cantines scolaires, etc.) ; I.2.2. Plaider auprès des cantines scolaires (écoles privées) pour l'approvisionnement en produits AE ; I.2.3. Subventionner les produits AE ; I.2.4. Eduquer, sensibiliser et conscientiser les consommateurs (y compris les enfants) sur l'importance d'une alimentation saine, durable et nutritive, sur la plus-value de la consommation des produits AE et sur les dangers de la consommation des produits issus de l'agriculture conventionnelle.</p>

J.1. Renforcement de la formation des producteurs.trices sur les pratiques agroécologiques : **J.1.1.** Renforcer les capacités des producteurs et productrices sur les pratiques AE : fabrication et utilisation de biofertilisant solides et liquides, biopesticides/bioprotecteurs et compost, reboisement, gestion de l'eau, et sur la sélection, la production et la conservation des semences paysannes ; **J.1.2.** Fournir aux producteurs les itinéraires techniques sur les pratiques AE ; **J.1.3.** Renforcer les acteurs sur la digitalisation et le E-commerce ; **J.1.4.** Favoriser les échanges d'expérience et de connaissances entre producteurs ; **J.1.5.** Valoriser et reconnaître les savoirs endogènes paysans ; **J.1.6.** Multiplier les dispositifs de démonstration des bonnes pratiques AE et d'expérimentations tels que les champs écoles paysans ; **J.1.7.** Elaborer des fiches techniques illustrées en langues locales sur les bonnes pratiques AE ; **J.1.8.** Accompagner la capitalisation et le partage des initiatives locales.

J.2. Renforcement du dispositif d'accompagnement des producteurs.trices en agroécologie : **J.2.1.** Renforcer l'appui-conseil et le suivi durable des producteurs ; **J.2.2.** Former des relais locaux, paysans formateurs, pour un accompagnement durable des producteurs

J.3. Renforcement de l'accompagnement et de la formation des enfants et des jeunes en agroécologie : **J.3.1.** Accompagner et former les jeunes et les femmes aux pratiques AE ; **J.3.2.** Intégrer l'agroécologie dans les curriculum de formation (université ou structures de formation professionnelle) avec le renforcement ou la mise en place de modules sur l'agroécologie ; **J.3.3.** Créer et renforcer des centres d'incubation, les centres de formations techniques sur les pratiques AE et les fermes intégrées AE pour engager les jeunes dans l'agriculture durable ; **J.3.4.** Valoriser les acquis et compétences des acteurs du secteur ASPH dans les centres de formation ; **J.3.5.** Accompagner et faire le suivi des jeunes formées jusqu'à leur installation // Accompagner les jeunes diplômés des métiers de l'agriculture en entrepreneuriat ; **J.3.6.** Démultiplier des modèles d'éco écoles (Ndem, Guédé, ...) intégrant un volet important d'éducation environnementale et d'initiation à l'AE

J.4. Renforcement des capacités d'accompagnement des élus et services techniques : **J.4.1.** Identifier et former des élus référents dans chaque commune sur l'AE ; **J.4.2.** Renforcer la dotation en ressources techniques, humaines et financières des services techniques de l'Etat pour améliorer leur implication dans la transition agroécologique.

J.5. Amplification de l'information et de la sensibilisation sur l'agroécologie : **J.5.1.** Multiplier la communication et les sensibilisations communautaires sur les avantages de l'agroécologie et l'adoption de pratiques AE ; **J.5.2.** Eduquer, sensibiliser et conscientiser les consommateurs (y compris les enfants) sur l'importance d'une alimentation saine, durable et nutritive, sur la plus-value de la consommation des produits AE et sur les dangers de la consommation des produits issus de l'agriculture conventionnelle

J.6. Accentuation de l'appui de la recherche dans la transition agroécologique : **J.6.1.** Encourager la recherche en agroécologie, à travers l'augmentation des financements de la recherche

J.7. Amélioration de l'accès au matériel agricole : **J.7.1.** Faciliter l'accès au matériel agricole notamment à travers sa subvention

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">K - Politiques publiques</p>	<p>K.1. Renforcement de l'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques : K.1.1. Organiser des consultations citoyennes et inclusives pour réviser la Loi sur le domaine national (loi 64-46 du 16 JUIN 1964) ; K.1.2. Mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques foncières et les plans d'aménagement ; K.1.3. Intégrer des principes AE dans le code pastoral en cours de révision ; K.1.4. Intégrer l'approche "One Health" dans les politiques publiques locales.</p> <p>K.2. Organisation de l'institutionnalisation de l'agroécologie aux différentes échelles : K.2.1. Créer une plateforme intersectorielle et multiacteurs autour de l'agroécologie, permettant une meilleure collaboration entre les différents ministères (agriculture, environnement, énergie pétrole et mines, eau, ...) et les autres acteurs impliqués dans la promotion de l'agroécologie, et une meilleure cohérence entre les politiques nationales ; K.2.2. Promouvoir auprès des collectivités territoriales l'intégration de l'agroécologie dans les politiques locales, en particulier dans les documents de planifications locales (PDD et PDC) et les budgets ; K.2.3. Impliquer les collectivités locales, les OP et les communautés dans l'élaboration des politiques publiques.</p> <p>K.3. Augmentation du budget de l'État alloué à la subvention des intrants organiques : K.3.1. Augmenter la subvention des intrants organiques jusqu'à 100%</p> <p>K.4. Renforcement du contrôle sur les pesticides chimiques : K.4.1. Renforcer le contrôle sur l'introduction et l'utilisation des pesticides chimiques dans le pays</p> <p>K.5. Amélioration de l'écoulement et promotion de la consommation des produits agroécologiques : K.5.1. Mettre en relation les acteurs de l'agroécologie avec les marchés institutionnels pour favoriser l'écoulement des produits AE à travers les commandes publiques locales et nationales (cantines scolaires, hôpitaux, restaurants des services publics, universités, prison, caserne etc) et renforcer la consommation des produits AE ; K.5.2. Subventionner les coûts de labellisation des produits AE et biologiques ; K.5.3. Encourager la régulation des marchés (ARMP/Etat) et la réduction des importations (geler les importations durant les périodes de production).</p> <p>K.6. Renforcement du financement de l'agroécologie : K.6.1. Créer un fond d'investissement pour l'agroécologie</p> <p>.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">L - Dynamique organisationnelle des acteurs</p>	<p>L.1. Mise en place et renforcement des DyTAEL : L.1.1. Mettre en place des DyTAEL dans les zones où il n'y en a pas encore (Kédougou, Lac de Guiers, Matam, Médina Yoro Foula, Oussouye, Saitn Louis, Sédhiou, ...), en débutant par un diagnostic du milieu (détecter les acteurs potentiels, les ressources et atouts du milieu...) ; L.1.2. Améliorer le fonctionnement et l'organisation du travail au sein des DyTAEL existantes : élaborer un plan d'action, définir une méthode de travail, constituer des groupes de travail thématiques avec une répartition des responsabilités entre les organisations membres, ...</p> <p>L.2. Amélioration de l'organisation des acteurs des chaînes de valeur de l'agroécologie : L.2.1. Favoriser la mise en réseau et l'organisation des acteurs sur toute la chaîne de valeur des produits AE notamment à travers la création de coopératives de production et de commercialisation ; L.2.2. Organiser les acteurs en filières ; L.2.3. Réaliser des études de marché et organiser la production en fonction de la demande sur le marché local</p> <p>L.3. Amélioration de la gouvernance locale : L.3.1. Redynamiser les cadres de concertation villageois pour le développement local (avec modèle de fonctionnement léger et durable, et mode de gouvernance flexible et adapté) ; L.3.2. Mettre en place et redynamiser des comités villageois de surveillance pour les vols de bétail et les crédibiliser ; L.3.3. Créer des réseaux de producteurs et d'organisations de producteurs au niveau local ; L.3.4. Organiser les acteurs en coopératives ; L.3.5. Autonomiser et renforcer les organisations socioprofessionnelles.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">N - Pêche et aquaculture durable</p>	<p>N.1. Valorisation des sous-produits halieutiques : N.1.1. Valorisation des sous-produits halieutiques dans la production de biofertilisants agricoles (usage de la coque d'huître comme amendement /engrais organique)</p> <p>N.2. Promotion de la pisciculture : N.2.1. Promouvoir la pisciculture comme une alternative pour réduire la pression sur la ressource halieutique</p> <p>N.3. Promotion de la pêche durable : N.3.1. Développer et mettre en oeuvre une stratégie de sensibilisation des pêcheurs sur les méthodes de pêche plus durables et responsables afin de limiter les pertes de poissons juvéniles</p>

O - Production animale	<p>O.1. Amélioration de l'aménagement du territoire et de la sécurisation du foncier pastoral : O.1.1. Elaborer et mettre en œuvre des PAOS dans chaque commune ; O.1.2. Délimiter et aménager des espaces pastoraux, dédiés exclusivement à l'élevage, avec les parcours de bétail et les zones de pâturage ; O.1.3. Organiser et faciliter la transhumance : délimiter les pistes de transhumance ; O.1.4. Favoriser la production de cultures fourragères (niébé fourrager, maralfalfa mais dans les zones d'eau de surface), notamment pour faciliter la stabulation des animaux.</p> <p>O.2. Promotion des pratiques d'élevage saines et durables : O.2.1. Promouvoir les bonnes pratiques d'élevage et renforcer les capacités des agro-pasteurs sur les traitements écologiques des animaux, pour une production saine et durable ; O.2.2. Intégrer des principes agroécologiques dans le code pastoral en cours de révision</p> <p>O.3. Promotion de l'intégration agriculture - élevage : O.3.1. Favoriser l'intégration agriculture-élevage pour la production de biofertilisants.</p>
-------------------------------	--

199 autres propositions, citées une seule fois (propositions isolées, ou spécifiques à une zone)

A - Foncier	<p>A.2. Renforcement de l'accès au foncier : A.2.2. Faciliter l'accès aux terres agricoles ; A.2.3. Organiser les producteurs en coopératives pour faciliter leur accès au foncier ; A.2.4. Restituer aux producteurs les terres réhabilitées par les industries minières (ex: GCO) ; A.2.5. Déclasser le périmètre de restauration des Niayes et le mettre à la disposition de la communauté.</p> <p>A.4. Renforcement de la sécurisation foncière : A.4.3. Faciliter la sécurisation foncière pour les jeunes et les femmes rurales ; A.4.4. Renforcer la sécurisation des terres agricoles (bail, déclaration de la propriété foncière par la mairie, ...) ; A.4.5. Mettre en place des mécanismes de sécurisation foncière afin de protéger les droits des usagers, en particulier les plus vulnérables, et de prévenir les conflits liés à l'accès et à l'usage des terres ; A.4.6. Mettre en place des systèmes d'information foncière ; A.4.7. Opérationnaliser le code pastoral avec une entrée UP et une sécurisation du foncier pastoral.</p> <p>A.5. Amélioration de la gouvernance et de la gestion foncière : A.5.3. Promouvoir une gouvernance foncière locale, en impliquant activement les communautés locales dans le processus d'attribution des terres (renforcement de la gestion communautaire / coutumière), pour garantir une prise en compte effective des besoins réels et des dynamiques sociales du territoire, et en redéfinissant le rôle des autorités administratives comme simples accompagnateurs plutôt que comme acteurs décisionnaires ; A.5.4. Adopter des pratiques agroécologiques qui favorisent l'intensification agroécologique (ex: association culturale).</p> <p>A.6. Amélioration de l'aménagement du territoire : A.6.6. Réguler le problème de la recrudescence des zones d'habitation initialement réservées à l'agriculture et de l'attribution inégale des terres par l'État ; A.6.7. Lutter contre l'avancée incontrôlée du front agricole ; A.6.8. Trouver un équilibre entre l'Agriculture, l'urbanisation et l'industrialisation à Thiès.</p> <p>A.7. Adoption et application de la LOASPH : A.7.2. Adopter la LOASPH pour régler les questions de parcours du bétail et du foncier agricole ; A.7.3. Opérationnaliser le statut de l'exploitation familiale (décrets LOASPH) – professionnalisation du secteur</p> <p>A.8. Promotion de la restauration et de la gestion durable des terres : A.8.1. Mesurer les parts de responsabilités de chaque acteur dans la dégradation des sols ; A.8.2. Restaurer les terres à travers les bonnes pratiques agroécologiques (reforestation/RNA; Parcage, éviter l'exportation de la MO: réglementation nécessaire de la commercialisation de la MO) ; A.8.3. Utiliser des herbes halophytes pour lutter contre la salinisation des terres couplé à une utilisation de compost amélioré ; A.8.4. Vulgariser les bonnes pratiques agroécologiques pour faire face à la salinité de l'eau et des sols</p> <p>Autres : - Mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques foncières et les plans d'aménagement ; - Augmenter les aménagements des terres.</p>
B - Forêts / Agroforesterie	<p>B.1. Promotion de la restauration et de la gestion durable des ressources forestières : B.1.4. Promouvoir la gouvernance participative et la conservation des forêts communautaires et bois sacrés</p> <p>B.2. Promotion de l'intégration de l'arbre dans les systèmes de production : B.1.2. Doter les écoles de points d'eau (puits couverts, ou forrage avec pompe solaire) pour l'arrosage des arbres reboisés, et éventuellement d'un jardin scolaire</p> <p>Autres : * Réfléchir sur la fixation des troupeaux et des populations grâce à l'agroforesterie.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">C - Eau productive</p>	<p>C.1. Renforcement de l'accès à l'eau : C.1.7. Mener des études hydrauliques afin d'alimenter le plaidoyer pour des politiques responsables ; C.1.8. Délocaliser les forages prévus pour les besoins agricoles dans les zones urbaines ; C.1.9. Maîtriser l'eau par la valorisation des eaux de surface ; C.1.10. Développer des aménagements hydroagricoles.</p> <p>C.3. Lutte contre la salinité de l'eau : C.3.2. Encourager la plantation des espèces tolérantes à la salinité ; C.3.3. Renforcer les infrastructures de drainage pour lutter contre la salinisation des terres et des nappes.</p> <p>C.4. Promotion de la gestion durable de l'eau : C.4.2. Encourager la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) ; C.4.3. Délocaliser les eaux stagnantes et industrielles comme alternative à l'instauration des forages ; C.4.4. Rationnaliser l'utilisation de l'eau productive par les industries ; C.4.5. Réglementer l'utilisation de l'énergie solaire pour favoriser une utilisation rationnelle de l'eau ; C.4.6. Privilégier les mini forages pour utiliser les ressources d'eau renouvelable ; C.4.7. Encourager le reboisement pour améliorer le cycle de l'eau.</p> <p>C.6. Amélioration de la gouvernance de l'eau : C.6.1. Mettre en place des dispositifs locaux, inclusifs et participatifs de gestion des infrastructures ; C.6.2. Améliorer l'implication des communautés et des services techniques déconcentrés pour une gouvernance locale, durable et inclusive de l'eau productive ; C.6.3. Mettre en place des entités de gestion de l'eau pour suivi régulier de la gestion de l'eau et une répartition équitable entre tous citoyens ; C.6.4. Impliquer les femmes dans les comités de gestion des ouvrages hydrauliques ; C.6.5. Confier la gestion de l'eau aux collectivités territoriales ; C.6.6. Intégrer dans la LOASPH des instruments juridiques contraignant de gouvernance de l'eau</p> <p>C.7. Amélioration de la qualité de l'eau : C.7.1. Faire des études géophysiques sur la disponibilité et la qualité de l'eau ; C.7.2. Redynamiser les services de contrôle de la qualité de l'eau afin d'éviter la propagation de certaines maladies ; C.7.3. S'occuper du problème de la mauvaise qualité de l'eau et de l'accessibilité à cause du typha.</p> <p>Autres : - Remédier au problème de drainage et de réapprovisionnement en eau des étangs ; - Restaurer les abreuvoirs collectifs ; - Doter les écoles de points d'eau (puits couverts, ou forage avec pompe solaire) pour l'arrosage des arbres reboisés, et éventuellement d'un jardin scolaire</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">D - Semences</p>	<p>D.1. Renforcement de la reconnaissance et sécurisation des semences paysannes : D.1.3. Accompagner les stratégies de lutte contre les OGM avec l'ASPSP ; D.1.4. Obtenir des agréments et former les acteurs sur la production de semences certifiées de qualité dans une perspective d'autonomisation ; D.1.5. Proposer une loi pour la reconnaissance des semences paysannes</p> <p>D.2. Promotion et valorisation des semences paysannes : D.2.4. Organiser des échanges entre savoirs endogènes et scientifiques sur la production des semences ; D.2.5. Renouveler le capital des semences paysannes ; D.2.6. Préserver les races locales Gobra ; D.2.7. Préserver les semences locales (mil, niébé, maïs, haricot) ; D.2.8. Mettre en avant des « champions » grands producteurs de semences paysannes.</p> <p>D.3. Amélioration de l'accès aux semences certifiées : D.3.2. Favoriser l'amélioration génétique (élevage) // Pour les inséminations, encourager la race Guzera qui est bien adaptée au pastoralisme dans la zone.</p> <p>Autres : * Renforcer les structures de production de semences, d'encadrement et de recherche (ANCAR, ISRA...) ; * Réviser les chartes de sélection des variétés de semence ; * Elaborer une carte variétale</p>

E - Biofertilisants	<p>E.1. Amélioration de l'accès à des biofertilisants organiques de qualité, en quantité suffisante et fournis à temps : E.1.7. Améliorer la décentralisation, la transparence et le ciblage dans la distribution des intrants organiques subventionnés (écarter les revendeurs qui monopolisent les stocks de certaines zones) // Privilégier les acteurs de la DyTAEL dans l'accès aux intrants organiques subventionnés ; E.1.8. Généraliser l'installation et l'utilisation des biodigesteurs ; E.1.9. Faciliter la mise à l'échelle de la production d'inoculum à base de coques d'arachides et de champignons mycorhiziens, principalement dans les zones où les coques d'arachide se trouvent facilement ; E.1.10. Lutter contre le phénomène de la vente de matière organique aux multinationales (ex: Senegindia) ; E.1.11. Favoriser l'exportation de matières organiques des zones sylvo pastorales vers les zones agricoles ; E.1.12. Renforcer la communication sur la mobilisation de la matière organique ; E.1.13. Elaborer des fiches techniques illustrées en langues locales pour l'auto production d'intrants organiques</p> <p>E.4. Renforcement du contrôle des intrants chimiques : E.4.1. Réduire la présence des engrais chimiques sur le marché et faciliter l'accès et la disponibilité des engrais organiques.</p> <p>Autres : * Approfondir la cartographie des sols de la zone pour mieux définir les besoins d'amendement (notamment par rapport aux intrants subventionnés) - renforcer la collaboration entre la DA et l'INP ; * Faciliter la commercialisation des intrants organiques produits dans des unités locales</p>
F - Bio protecteurs et autres intrants	<p>F.4. Renforcement du contrôle des intrants chimiques : F.4.1. Renforcer le contrôle sur l'introduction et l'utilisation abusive des pesticides chimiques dans le pays.</p> <p>Autres : * Faciliter la commercialisation des intrants organiques produits dans des unités locales</p>
M - Accès aux énergies renouvelables	<p>M.2. Renforcement de l'utilisation des énergies propres dans la transformation des produits agroécologiques</p> <p>M.2.1. Mettre en place des clés de séchage modernes en aluminium pour remplacer le bois dans le fumage du poisson</p> <p>M.2.2. Valoriser les produits halieutiques en biogaz, combustible durable alternatif pour la protection des ressources forestières</p> <p>M.2.3. Valorisation des sous- produits halieutiques en tant que combustible (usage de la coque d'huître comme combustible)</p> <p>Autre : * Mettre en place une centrale solaire qui favoriserait le mix énergétique</p>
G - Transformation / Stockage	<p>G.3. Développement de la transformation des produits halieutiques :</p> <p>G.3.1. Renforcer les règles d'hygiène et de qualité de production dans la transformation des produits halieutiques</p> <p>G.4. Amélioration du stockage et de la conservation des produits halieutiques :</p> <p>G.4.1. Mettre en place des infrastructures de conservation des produits halieutiques</p>
H - Commercialisation	<p>H.3. Amélioration de l'écoulement des produits agroécologiques :</p> <p>H.3.5. Encadrer et favoriser les points de trocs entre agriculteurs et éleveurs ; H.3.6. Créer un cadre juridique favorable à la commercialisation des produits AE ; H.3.7. Appuyer les coopératives et les GIE dans la distribution de leur production ; H.3.8. Renforcer la sécurité des marchés de bétail ; H.3.9. Mettre en place un système d'information marché clair ; H.3.10. Renforcer les capacités des producteurs sur le commerce équitable ; H.3.11. Créer un marché régional, national/ou international pour la commercialisation des produits agroécologiques ; H.3.12. Mettre en place la logistique pour le transport des produits bios</p> <p>Autres : * Développer les synergies entre partenaires ; * Accompagner les industries de production et commercialisation de lait local ; * Favoriser une planification zonale des productions pour éviter les surproductions ; * Faciliter la commercialisation des intrants organiques produits dans des unités locales</p>

I - Consommation	<p>I.1. Promotion du consommer local</p> <p>I.1.2. Sensibiliser sur le consommer local via foires, dégustation, marketing, ...et lors de nos propres activités pro et vie privée... ; I.1.3. Elaborer une politique du consommer local ; I.1.4. Sensibiliser sur les bonnes pratiques culinaires ; I.1.5. Revaloriser les mets et produits locaux ; I.1.6. Valoriser les produits halieutiques transformés à travers des innovations culinaires pour une meilleure promotion du consommer local</p> <p>I.2. Promotion de la consommation des produits agroécologiques et biologiques</p> <p>I.2.5. Disposer d'un marché dédié exclusivement aux produits agroécologiques ; I.2.6. Promouvoir la valorisation des produits locaux et bio dans les marchés et événements territoriaux ; I.2.7. Nouer des conventions avec les organisations de consommateurs ; I.2.8. Développer un partenariat public-privé sur la consommation des produits agroécologiques</p> <p>Autre : * Accorder beaucoup d'importance à la Journée mondiale de l'alimentation</p>
J - Formation / accompagnement	<p>J.1. Renforcement de la formation des producteurs.trices sur les pratiques agroécologiques : J.1.1. Renforcer les capacités des producteurs sur les pratiques AE : les techniques écologiques de conservation et de stockage, le rôle de l'arbre dans la fertilisation des sols, la RNA, le marketing, les plantes médicinales, les traitements écologiques des animaux, les mesures de restauration et de conservation des sols, la lutte contre la salinité de l'eau et des sols ; J.1.8. Renforcer les capacités des producteurs sur le commerce équitable.</p> <p>J.3. Renforcement de l'accompagnement et de la formation des enfants et des jeunes en agroécologie : J.3.7. Mettre en place des modules sur le compostage, le marketing AE et la vulgarisation agricole ; J.3.8. Cartographier les structures d'accompagnement technique qui peuvent porter les formations</p> <p>J.4. Renforcement des capacités d'accompagnement des élus et services techniques : J.4.3. Renforcer les services techniques sur l'utilisation de méthodes de lutte antiérosive (érosions, déforestation, feux de brousses fréquents, forte démographie, sécheresse...) ; J.4.4. Améliorer la coopération entre services étatiques et non-étatiques</p> <p>J.5. Amplification de l'information et de la sensibilisation sur l'agroécologie : J.5.3. Décomplexer les jeunes pour qu'ils puissent être orientés vers l'agriculture ; J.5.4. Sensibiliser la nouvelle génération sur les bonnes pratiques ; J.5.5. Sensibiliser les communautés sur la protection de l'environnement</p> <p>J.6. Accentuation de l'appui de la recherche dans la transition agroécologique : J.6.2. Renforcer la validation des acquis (savoirs empiriques) par la recherche et l'accompagnement des jeunes diplômés ; J.6.3. Promouvoir la mise en relation des centres de formation et des instituts de recherche ; J.6.4. Créer un cadre d'harmonisation des recherches ; J.6.5. Soutenir la recherche et le développement des semences paysannes ; J.6.6. Collaborer avec la recherche (ISRA) pour la mise à disposition de semences adaptées et leurs fiches techniques ; J.6.7. Améliorer le partage des résultats de recherches et initiatives réussies ; J.6.8. Renforcer la collaboration avec l'UGB (les universitaires – institut de recherche et de formation) ; J.6.9. Accompagner les acteurs sur les études de marché pour la production et la commercialisation des produits AE ; J.6.10. Faire des études géophysiques sur la disponibilité et la qualité de l'eau ; J.6.11. Créer des centres d'expérimentation territoriaux.</p> <p>J.7. Amélioration de l'accès au matériel agricole : J.7.2. Développer et rendre accessible une mécanisation adaptée aux exploitations familiales et à l'agroécologie ; J.7.3. Accompagner les femmes et les jeunes pour l'accès au matériel de production.</p> <p>J.8. Développement du cadre réglementaire pour la mise à l'échelle de l'agroécologie : J.8.1. Avoir un cadre normatif et législatif pour le contrôle qualité des intrants organiques subventionnés, et sur les biofertilisants de manière générale (les boues de vidange qui peuvent contenir des agents pathogènes –) ; J.8.2. Mettre en place des mesures réglementaires pour l'installation d'usines de production d'intrants organiques</p> <p>J.9. Amélioration de l'accès au financement : J.9.1. Faciliter l'accès des jeunes aux financements en faisant le lien avec la structure de financement de l'Etat (Ex : DER) ; J.9.2. Former les porteurs de projets agroécologiques sur l'éducation financière</p> <p>Autres : * Etablir une situation de référence des pratiques AE au niveau local ; * Cartographier les acteurs AE des différents territoires ; * Mettre en place des unités de production d'engrais organiques ; * Mettre en place des ranch ; * Favoriser les projets portés par les jeunes et les femmes.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">K - Politiques publiques</p>	<p>K.2. Organisation de l'institutionnalisation de l'agroécologie aux différentes échelles : K.2.4. Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'agroécologie ; K.2.5. Intégrer l'agroécologie dans les plans nationaux (CDN, Plan Sénégal 2050, Stratégie nationale de souveraineté alimentaire) ; K.2.6. Intégrer à l'échelle nationale l'agroécologie dans les stratégies d'accompagnement et de conseil de l'Etat à l'endroit des acteurs du secteur ASPH ; K.2.7. Créer et mettre en œuvre un cadre légal pour protéger les pratiques agroécologiques ; K.2.8. Impliquer tous les acteurs du secteur halieutique dans le processus (national et local) : ministère pêche, CLPA, AMP....</p> <p>K.5. Amélioration de l'écoulement et promotion de la consommation des produits agroécologiques : K.5.4. Créer un cadre juridique favorable à la commercialisation des produits agroécologiques ; K.5.5. Mettre en place la subvention des produits agroécologiques</p> <p>K.7. Amélioration de la réglementation autour du pastoralisme et de l'élevage : K.7.1. Adopter le code pastoral ; K.7.2. Opérationnaliser le code pastoral avec une entrée UP, la sécurisation du foncier pastoral, l'application stricte de la loi criminalisant le vol de bétail, et l'identification de sources de revenus (services pastoraux : forages, parc de vaccination...) pour faciliter l'opérationnalisation ; K.7.3. Assurer un cadre juridique, institutionnel et intersectoriel qui encadre les unités pastorales (UP) pour une meilleure gestion de la gouvernance naturelle ; K.7.4. Améliorer la prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques.</p> <p>K.8. Adoption et application de la LOASPH : K.8.1. Reconnaître les exploitations familiales dans la LOASPH ; K.8.2. Intégrer dans la LOASPH des instruments juridiques contraignant de gouvernance de l'eau ; K.8.3. Adopter la LOASPH</p> <p>K.9. Renforcement de la reconnaissance et sécurisation des semences paysannes : K.9.1. Proposer une loi pour la reconnaissance des semences paysannes ; K.9.2. Prendre en compte les semences paysannes dans les législations nationales (mise en place d'aires de protection et gestion du patrimoine génétique, etc.)</p> <p>K.10 Promotion de la pêche durable : K.10.1 Sensibiliser à l'échelle nationale les décideurs sur les enjeux agroécologiques de la gestion de la pêche ; K.10.2. Renforcer la législation de la pêche pour la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire fonctionnel, notamment autour de la réglementation des filets de pêche et de la pêche industrielle illégale ; K.10.3. Protéger les pêcheurs artisanaux à travers des engagement politiques clairs (Par exemple pour la LOASPH aller au-delà du Décret Exercice Profession de Mareyeur)</p> <p>Autres : * Plaider auprès des autorités locales pour un accès plus facile à l'eau productive et à la terre cultivable pour les femmes ; * Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des recommandations ; * Soutenir et élargir les Coopératives agricoles communautaires (CAC) ; * Opérationnaliser la loi sur le contenu local (secteur minier, gaz et pétrole) ; * Mener les études d'impact environnemental de manière plus inclusives et représentatives des réalités du milieu ; * Mettre en place des politiques plus strictes par rapport au respect des normes réglementaires et de qualité ; * Encadrer et réglementer la commercialisation des antibiotiques (élevage) ; * Réglementer l'utilisation de l'énergie solaire pour favoriser une utilisation rationnelle de l'eau.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">L - Dynamique organisationnelle des acteurs</p>	<p>L.2. Mise en place et renforcement des DyTAEL : L.2.3. S'assurer de l'inclusivité des personnes handicapées dans les dynamiques locales ; L.2.4. Mobiliser les ASC pour un portage solide des DyTAEL au niveau territorial ; L.2.5. Travailler à une inclusion des étudiants au niveau des DyTAEL</p> <p>L.4. Amélioration de la gouvernance de l'eau : L.4.1. Mettre en place des dispositifs locaux, inclusifs et participatifs de gestion des infrastructures ; L.4.2. Améliorer l'implication des communautés et des services techniques déconcentrés pour une gouvernance locale, durable et inclusive de l'eau productive ; L.4.3. Mettre en place des entités de gestion de l'eau pour suivi régulier de la gestion de l'eau et une répartition équitable entre tous citoyens ; L.4.5. Impliquer les femmes dans les comités de gestion des ouvrages hydrauliques ; L.4.6. Confier la gestion de l'eau aux collectivités territoriales</p> <p>Autres : * Impliquer les services techniques dans la mise en œuvre des projets (durabilité) ; * Impliquer les collectivités locales dans les activités de la DyTAES.</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">N - Pêche et aquaculture durable</p>	<p>N.1. Valorisation des sous-produits halieutiques : N.1.2. Valoriser les sous-produits de la pêche dans l'alimentation de bétail ; N.1.3. Valoriser les produits halieutiques transformés à travers des innovations culinaires pour une meilleure promotion du consommateur local ; N.1.4. Renforcer les règles d'hygiène et de qualité de production dans la transformation des produits halieutiques ; N.1.5. Mettre en place d'infrastructure de conservation des produits halieutiques</p> <p>N.2. Promotion de la pisciculture : N.2.2. Favoriser la production locale d'aliments pour la pisciculture, afin de renforcer l'autonomie des producteurs, et diminuer les coûts ; N.2.3. Promotion de la pisciculture intégrée pour la fertilisation naturelle des champs.</p> <p>N.3. Promotion de la pêche durable pour une gestion durable et la restauration des écosystèmes marins : N.3.2. Sensibiliser à l'échelle nationale les décideurs sur les enjeux agroécologiques de la gestion de la pêche ; N.3.3. Renforcer la législation de la pêche pour la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire fonctionnel, notamment autour de la réglementation des filets de pêche et de la pêche industrielle illégale ; N.3.4. Protéger les pêcheurs artisanaux à travers des engagements politiques clairs (Par exemple pour la LOASPH aller au-delà du Décret Exercice Profession de Mareyeur)</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">O - Production animale</p>	<p>O.1. Amélioration de l'aménagement du territoire et de la sécurisation du foncier pastoral : O.1.5. Mettre en place des mécanismes de sécurisation foncière afin de protéger les droits des usagers, en particulier les plus vulnérables, et de prévenir les conflits liés à l'accès et à l'usage des terres ; O.1.6. Opérationnaliser le code pastoral avec une entrée UP et une sécurisation du foncier pastoral ; O.1.7. Réfléchir à la fixation des troupeaux et des populations, et à la modernisation de l'élevage, notamment grâce à l'agroforesterie et aux cultures fourragères, car l'espace pastoral est très réduit ; O.1.8. Restaurer les abreuvoirs collectifs ; O.1.9. Mettre en place des ranchs ; O.1.10. Encourager les coopératives pastorales (État).</p> <p>O.2. Promotion des pratiques d'élevage saines et durables : O.2.3. Lutter contre la désertification et promouvoir l'élevage ovin ; O.2.4. Sensibiliser sur la résistance antimicrobienne, l'usage non maîtrisé des antibiotiques, et encadrer et réglementer la commercialisation des antibiotiques ; O.2.5. Valoriser les sous-produits halieutiques dans l'alimentation de bétail (usage de la coque d'huître comme amendement/engrais organique) ; O.2.6. Subventionner les aliments concentrés (élevage)</p> <p>O.3. Promotion de l'intégration agriculture - élevage : O.3.2. Favoriser l'exportation de matières organiques des zones sylvopastorales vers les zones agricoles ; O.3.3. Lutter contre le phénomène de la vente de matière organique aux multinationales (ex: Senegindia).</p> <p>O.4. Promotion et valorisation des semences locales : O.4.1. Echanges entre savoirs endogènes et scientifiques sur la production des semences ; O.4.2. Préserver les races locales Gobra.</p> <p>O.5. Renforcement de la collaboration avec la recherche scientifique : O.5.1. Favoriser l'amélioration génétique (élevage) ; O.5.2. Pour les inséminations, encourager la race Guzera qui est bien adaptée au pastoralisme dans la zone (Linguère)</p> <p>O.6. Amélioration de l'écoulement des produits issus de l'élevage durable : O.6.1. Encadrer et favoriser les points de troc entre agriculteurs et éleveurs ; O.6.2. Créer un cadre juridique favorable à la commercialisation des produits AE ; O.6.3. Appuyer aux coopératives et les GIE dans la distribution de leur production ; O.6.4. Renforcer la sécurité des marchés de bétail ; O.6.5. Mettre en place un système d'identification du cheptel ; O.6.6. Accompagner les industries de production et commercialisation de lait local.</p>

Classement PAR ZONE des propositions issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025

Etapas	Bambey	Bignona	Fatick	Foundiougne
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès des femmes au foncier * Opérationnaliser le statut de l'exploitation familiale (décrets LOASPH) – professionnalisation du secteur * Créer dans chaque collectivité territoriale une zone de pâturage ; intégrer des principes agroécologiques dans le code pastoral en cours de révision * Réviser la Loi sur le domaine national * Elaborer et mettre en œuvre des PAOS pour chaque commune * Délimiter, organiser et sécuriser les zones de production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès des femmes au foncier : Renforcer l'accès et le contrôle foncier pour les femmes et les jeunes *Réforme foncière : Adoption de la LAOSPH pour régler les questions de parcours du bétail et du foncier agricole ; Réduire les délais et coûts des délibérations (ex. NICAD) ; Promouvoir les concertations communautaires sur la gouvernance foncière ; Mise en place de systèmes d'information foncière ; Accompagnement à la sécurisation foncière (plaidoyer, sensibilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> * Réviser la loi sur le domaine national * Mise en place de conventions locales de gestion des ressources naturelles * Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au foncier 	<ul style="list-style-type: none"> * Simplifier et accélérer les procédures de délibérations des terres par les collectivités territoriales ; * Réviser la loi 64-46 du 16 JUIN 1964 relative au domaine nationale et à l'intention d'affectation en organisant des consultations citoyennes et inclusives ; * Aménagement des espaces pastoraux : matérialiser les parcours de bétails et les zones de pâturage ; * Inciter les conventions collectives entre communes (intercommunalité)

<p style="text-align: center;">Eau productive</p>	<p>* Faciliter l'accès à l'eau productive : infrastructures de proximité (ex : mini forages), transfert d'eau entre localités, subventions (inf à 100F/m3), puits / impluvium / bassins de rétention de l'eau de pluie ... (Etat) * Faciliter l'accès aux systèmes d'irrigation (pénibilité) * Améliorer l'implication des communautés et des services techniques déconcentrés pour une gouvernance locale, durable et inclusive de l'eau productive * Vulgariser les bonnes pratiques agroécologiques pour faire face à la salinité de l'eau et des sols * Doter les écoles de points d'eau (puits couverts, ou forrage avec pompe solaire) pour l'arrosage des arbres reboisés, et éventuellement d'un jardin scolaire</p>	<p>* Faciliter l'accès à l'eau productive / de qualité Subvention de l'accès à l'eau d'irrigation Aménagement de canaux de rétention, bassins, forages, points filtrants Réduction des coûts d'accès à l'eau productive</p>	<p>* Favoriser l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité suffisante à moindre prix</p>	<p>* Faciliter l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité (mini forage ; puits hydraulique) ; * Equiper les points d'eau par le système solaire adapté : * Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention) et la valorisation des eaux de surface</p>
<p style="text-align: center;">Semences</p>	<p>* Reconnaissance et valorisation des semences paysannes au niveau des communautés, des techniciens, des acteurs de la recherche de de l'Etat : * Formation sur la sélection et la conservation des semences paysannes ; * Création de banques de semences ; * Accompagner les stratégies de lutte contre les OGM avec l'ASPSP (DyTAEI Bambey) * Obtention d'agréments et formation des acteurs sur la production de semences certifiées de qualité dans une perspective d'autonomisation * Echanges entre savoirs endogènes et scientifiques sur la production des semences</p>	<p>*Sécurisation et valorisation des semences* Protection, valorisation, multiplication et conservation des semences paysannes Création de banques de semences paysannes *Proposition de loi pour la reconnaissance des semences paysannes* Collaboration avec la recherche sur les semences adaptées Création de labels de certification</p>	<p>-</p>	<p>* Faciliter l'accès aux semences adaptées * Faciliter l'accès aux semences certifiées * Valoriser et promouvoir les semences paysannes. * Encourager la recherche-action sur les semences locales et l'autoproduction, pour favoriser la multiplication locales des semences</p>

<p>Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser, informer et former les producteurs et services techniques sur l'utilisation des intrants organiques solides et liquides (et les informer sur les intrants organiques subventionnés) * Avoir un cadre normatif et législatif pour le contrôle qualité des intrants organiques subventionnés, et sur les biofertilisants de manière générale (notamment les boues de vidange qui peuvent contenir des agents pathogènes –) * Favoriser l'autoproduction locale d'intrants organiques : élaboration de fiches techniques illustrées en langues locales * Approfondir la cartographie des sols de la zone pour mieux définir les besoins d'amendement (notamment par rapport aux intrants subventionnés) - renforcer la collaboration entre la DA et l'INP * Faciliter la mise à l'échelle de la production d'inoculum à base de coques d'arachides et de champignons mycorhiziens, principalement dans les zones où les coques d'arachide se trouvent facilement 	<ul style="list-style-type: none"> * Décentralisation et transparence dans la distribution des intrants * Subventions renforcées pour les intrants organiques * Soutien à la production locale d'intrants (coopératives, secteur privé) * Construction de magasins de stockage * Intégration agriculture-élevage pour production de biofertilisants * Formation à la production de biofertilisants et bioprotecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès à des intrants organiques de qualité, en quantité suffisante, * Favoriser la production locale d'aliments pour la pisciculture, pour renforcer l'autonomie des producteurs.trices, et diminuer les coûts * Subventionner le petit matériel agricole 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir les unités locales de productions d'intrants organiques * Subventionner les intrants organiques à 100% * Favoriser l'autoproduction locale d'intrants organiques (formation des producteurs) * Faciliter l'accès à des intrants organiques de qualité, en quantité suffisante, fournis à temps ,en privilégiant les acteurs de la DyTAEL.
---	---	--	--	--

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Transformation / Stockage / Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la mise en réseau des acteurs sur toute la chaîne de valeur des produits AE (circuits courts, coopératives, ...); * Créer des espaces dédiés à l'écoulement des produits agroécologiques (marchés, boutiques, foires). * Développer les certifications locales (SPG) pour des prix plus rémunérateurs * Favoriser la transformation locale des produits pour augmenter la valeur ajoutée * Régulation des marchés (ARMP/Etat) * Mise en place d'infrastructures de stockage / conservation * Organiser la chaîne de valeur * Favoriser l'écoulement des produits AE à travers les commandes publiques (locales et nationales) 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de marchés agroécologiques et d'espaces de valorisation locale * Soutien à la transformation, structuration de chaîne de valeur * Réduction des importations, taxation * Sensibilisation et implication des femmes * Système d'information marché clair 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter la commercialisation des produits issu de l'agroécologie (code barre, autorisation FRA, labellisation) * Créer des espaces dédiés à l'écoulement des produits agroécologiques (marchés, boutiques, foires). 	<ul style="list-style-type: none"> * Labellisation des produits agroécologiques. * Créer des espaces dédiés à l'écoulement des produits agroécologiques (marchés, boutiques, foires). * Créer un cadre juridique favorable à la commercialisation des produits AE. * Favoriser la transformation locale des produits pour augmenter la valeur ajoutée
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Consommation</p>	<p>Promouvoir le consommateur local (sensibilisation via foires, dégustation, marketing, ...et lors de nos propres activités pro et vie privée...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Revalorisation des mets et produits locaux * Sensibilisation sur une alimentation saine et durable (enfants, communauté) * Subventions pour les produits agroécologiques 	<p style="text-align: center;">-</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir le consommateur local (bay dundé) ; * Promouvoir la consommation des produits AE ; * Accorder beaucoup d'importance à la Journée mondiale de l'alimentation

<p style="text-align: center;">Formation / accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques * Formation / information des élus, services techniques, etc. sur l'AE * Identifier et former des élus référents dans chaque commune * Former des relais locaux pour un accompagnement durable des producteurs * Former et accompagner sur la production et l'utilisation des biopesticides * Post formation / insertion : accompagner les personnes formées ; dispositif / outil de suivi évaluation des personnes formées * Favoriser les échanges d'expérience entre producteurs * Renforcer l'éducation environnementale : Démultiplication du modèle des écoles écolo (Ndem) * Renforcer la dotation en ressources techniques, humaines et financières des services techniques de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> * Formations sur les technologies, gestion, alphabétisation, transformation * Intégration de l'agroécologie dans les curriculums (primaire à université) * Renforcement des services techniques (humains, matériels) * Coopération entre services étatiques et non-étatiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Etablir une situation de référence des pratiques agroécologiques au niveau local * Sensibilisation, à l'adoption de pratiques agroécologique (Dialogue communautaire, expérimentation, émissions radios) * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques * Renforcer les capacités des producteurs sur les techniques de production, de transformation, de conservation et de stockage * Renforcer ou mettre en place des modules sur l'agroécologie dans les structures de formation * Valorisation et reconnaissance des savoirs endogènes paysans * Multipliation des dispositifs de démonstration des bonnes pratiques agroécologiques : élargir la formation et améliorer le guide GIPD pour la formation en CEP « champ Ecole Paysan » en agroécologie
<p style="text-align: center;">Politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Créer une plateforme intersectorielle autour de l'agroécologie * Réviser la Loi sur le Domaine National * Reconnaître les exploitation familiale dans la LOASPH * Orienter les marchés / commandes publiques vers les produits agroécologiques * Prise en compte des semences paysannes dans les législations nationales (mise en place d'aires de protection et gestion du patrimoine génétique, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> * Intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques à tous les niveaux * Budgétisation des actions agroécologiques * Participation des collectivités locales à l'élaboration des politiques * Soutien aux coopératives communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'intégration de l'agroécologie dans les documents de planifications locales (PDD et PDC) 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'intégration de l'agroécologie dans les documents de planifications locales (PDD et PDC)

Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser la gouvernance locale eau * DyTAEL : élaborer un plan d'action, constituer des groupes de travail thématiques avec une répartition des responsabilités entre les organisations membres, ... * S'assurer de l'inclusivité des personnes handicapées dans les dynamiques locales * Redynamiser les cadres de concertation villageois pour le développement local (avec modèle de fonctionnement léger et durable, et mode de gouvernance flexible et adapté) * Impliquer les services techniques dans la mise en œuvre des projets (durabilité) 	<ul style="list-style-type: none"> * Autonomisation des organisations socioprofessionnelles * Renforcement des capacités et gouvernance interne * Visites d'échange, mutualisation des pratiques * Renforcement de la synergie DyTAEL 	-	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer le cadre institutionnel des OP * Créer des réseaux de producteurs au niveau local (coopératives productives solidaires ...)
Accès à l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter la mise en place de systèmes de pompage solaire au niveau des périmètres agricoles 	Investissements dans l'énergie solaire pour réduction des coûts de production	-	
Autres		<ul style="list-style-type: none"> * Gouvernance participative et conservation des forêts communautaires et bois sacrés * Subvention de petits matériels agricoles * Modernisation des unités de transformation (chambres froides, emballages) 	-	

Recommandations prioritaires	non définies	<ul style="list-style-type: none"> * Sécurisation foncière * Maîtrise de l'eau productive * Dispositifs d'accès au financement * Banques de semences paysannes * Enseignement de l'agroécologie dès l'élémentaire 	non définies	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès au foncier à travers les délibérations des collectivités territoriales. * Maîtrise de l'eau productive en quantité suffisante et en qualité. * Faciliter l'accès à des intrants organiques en quantité suffisante et en temps en privilégiant les acteurs de la DyTAEL. * Formation et accompagnement des acteurs locaux pour renforcer les capacités techniques. * Labellisation des produits AE pour encourager le consommateur local
Engagements et rôles des acteurs locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mutualisation des ressources des acteurs locaux – 2. Engagement collectif au niveau du territoire autour d'une vision / compréhension commune de l'agroécologie : déconstruction puis co construction. 3. Valorisation d'initiatives réussies, localement adaptées, pour leur mise à l'échelle. 4. Renforcer la collaboration et le partage des savoirs entre la recherche et les paysans, pour la transition agroécologique. 5. Partage des rôles et responsabilités et définition d'un plan développement stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> * Force de proposition et plaidoyer territorial * Relais de formation, suivi et accompagnement * organiser des sensibilisations communautaires * Information, synergie entre membres de la DyTAEL 	non défini	<ul style="list-style-type: none"> * Organiser des foras avec les autorités administratives et politiques pour le plaidoyer. * Suivi et évaluation des productions avec des intrants organiques et remontée de données. * Organisation d'une Journée Locale dédiée à l'agroécologie pour sensibiliser les populations. * Coordination et animation de la DyTAEL en lien avec les actions de la DyTAES.

Messages clés	Bambey pour un développement durable et inclusif à travers l'agroécologie	<ul style="list-style-type: none"> * L'agroécologie est une réponse concrète aux défis climatiques, alimentaires et sociaux * La forêt est un bois sacré à préserver pour la génération future. * Consommer local est une exigence pour une souveraineté alimentaire * La transition agroécologique doit s'appuyer sur les dynamiques locales * L'agroécologie passe par la gestion intégrée des semences paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> * Lutter contre la salinisation des terres et des eaux pour un Fatick Natangué » * Une eau productive en quantité et qualité à moindre coût à Fatick * Pour une souveraineté alimentaire durable, faisons de l'agroécologie une priorité nationale 	L'agroécologie, une priorité pour la souveraineté alimentaire et des territoires résilients
Classement PAR ZONE des propositions brutes issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025				
Etapés	Gossas	Kaffrine / Kounghoul	Kaolack	Kébémér / Mbacke Kadior
Foncier		<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au foncier Accès plus facile à la terre cultivable pour les femmes. Faciliter l'accès des producteurs à la terre par des périmètres maraîchers à emblaver dans chaque localité. 	<ul style="list-style-type: none"> *Faciliter l'accès au foncier, surtout aux jeunes et aux femmes, et sécuriser le foncier. Implication et engagement des parties prenantes pour faciliter l'accès à la terre (Installation des périmètres maraîchers et champs collectifs, Mise en place et renforcement des PAOS). 	

<p style="text-align: center;">Eau productive</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention)</p>	<p>facilité l'accès à l'eau productive pour les femmes.</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention)* Création et meilleure utilisation des bassins de rétention. * Mise en place de système de récupération et de valorisation de l'eau pluviale. * Dessalement. * Faire des études géophysiques sur la disponibilité et la qualité de l'eau. * Encourager la plantation des espèces tolérantes à la salinité. * Aménagements hydroagricoles.</p>	<p>Privilégier les mini forages pour utiliser les ressources d'eau renouvelable.</p>
<p style="text-align: center;">Semences</p>	<p>* Favoriser l'amélioration génétique (élevage)*</p>		<p>*Reconnaissance et valorisation des semences paysannes* Renouvellement du capital des semences paysannes. Création de banques de semence. Renforcement de capacité sur la production de semences paysannes. *Faciliter l'accès aux semences certifiées*. Promouvoir la production des semences paysannes à travers les instituts de recherche (ISRA, CNRA) et les Organisations de Producteurs (OP)</p>	
<p style="text-align: center;">Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...</p>	<p>* Généraliser l'installation et l'utilisation des biodigesteurs * Développer et rendre accessible une mécanisation adaptée aux exploitations familiales et à l'agroécologie * Favoriser l'autoproduction locale d'intrants organiques</p>		<p>* Renforcer la sensibilisation sur la disponibilité et l'utilisation des engrais organiques (à travers des champs d'application). * Sensibiliser les producteurs sur les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA).</p>	<p>Professionnalisation des OP dans la fabrication de compost</p>

Transformation / Stockage / Commercialisation		Créer des structures de stockage adaptées pour éviter les pertes post-récolte.	<ul style="list-style-type: none"> * Installation des points de vente de produits AE ; * Faciliter l'accès et la mise en place des marchés bio ; * Intégrer les marchés institutionnels ; * Labélisation des produits bio ; Réduire et subventionner les coûts des labélisations ; * Définir un modèle de reconnaissance des produits sains ; * Mettre en place des unités de transformation, de stockage et de conservation ; * Mise en place des cadres de commercialisation ; * Organisation des acteurs en filières ; * Renforcer les acteurs sur la digitalisation comme le E-commerce ; * Développer les synergies entre partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> * Développer l'industrialisation locale * Organiser la production en fonction de la demande sur le marché local * Prévoir la transformation des surplus pour la consommation hors saison et pour éviter le gaspillage.
Consommation			<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir le consommateur local et responsable. * Subvention des produits AE * Sensibiliser sur une alimentation saine et nutritive. * Faire la promotion du consommateur local avec la multiplication des unités de transformation. * Sensibiliser sur les bonnes pratiques culinaires. 	

Formation / accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques et fournir les itinéraires techniques sur les pratiques agroécologiques ; * Encourager la recherche en agroécologie * Faciliter l'accès des jeunes aux financements en faisant le lien avec la structure de financement de l'Etat (Ex : DER) 	<ul style="list-style-type: none"> * Extension des formations sur les bonnes pratiques agricoles aux autres communes qui ne bénéficient pas du projet GUNGUE MBAY PMK. * Meilleure sensibilisation des producteurs de la région sur les avantages du projet. * Organiser des sessions de formation continues pour les producteurs sur les techniques agricoles modernes, la gestion des sols et les pratiques de lutte contre les maladies des cultures. 	<ul style="list-style-type: none"> * Formation des formateurs et acteurs en agroécologie. * Meilleure implication et accompagnement des services techniques. * Créer et renforcer des centres d'incubation. * Intégrer l'agroécologie dans les curricula de formation et d'éducation. * Formation des producteurs sur la fabrication de compost. * Mise en place des unités de production d'engrais organiques. 	
Politiques publiques		<ul style="list-style-type: none"> * Plaidoyer auprès des autorités locales pour un accès plus facile à l'eau productive et à la terre cultivable pour les femmes. * Appui des autorités pour une couverture équitable de toutes les zones du département, en particulier les communes de Ribot et Ngainth Pathé, afin que tous les producteurs aient accès aux avantages du projet 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la co-construction dans l'élaboration des PDC (Plans de Développement Communal). * Implication des OP et des communautés dans la définition de politiques publiques. * Prise en compte de l'agroécologie par les collectivités territoriales dans leurs PDC, PDD (Plans de Développement Durable) et budgets. 	<p>Impliquer les ministères de l'eau et de l'énergie dans la stratégie nationale d'agroécologie</p>
Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)			<ul style="list-style-type: none"> * Redynamiser et renforcer les plateformes multi-acteurs. * Organiser les acteurs en coopératives et en réseau. 	
Accès à l'énergie			<p><i>Aucune proposition spécifique trouvée dans le document.</i></p>	
Autres		<p>Renforcement de l'accès aux ressources</p>	<p>Promouvoir la reforestation et les bonnes pratiques agroécologiques.</p>	

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Recommandations prioritaires</p>	<p>non définies</p>	<p>Un meilleur accès à la terre et à l'eau pour les femmes, le renforcement des formations agricoles, la sensibilisation des producteurs, et l'extension du projet aux communes non encore couvertes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place et renforcement des PAOS. * Mise en place de système de récupération et de valorisation de l'eau pluviale. * Mise en place des unités de transformation, de stockage et de conservation. * Sensibilisation pour une alimentation saine et nutritive. * Promouvoir la reforestation et les bonnes pratiques AE et les semences paysannes. * Accès sécurisé aux facteurs de production agricoles (foncier, eau productive, intrants, financement). * Aménagement de points de stockage et de conditionnement. * Faciliter l'accès aux marchés institutionnels. * Organisation des acteurs autour d'interprofessions (coopératives, réseaux). * Appuyer la synergie des organisations d'appui et d'accompagnement dans la transition agroécologique. 	
---	---------------------	---	--	--

Engagements et rôles des acteurs locaux	non défini		<ul style="list-style-type: none"> * Faire du centre de Keur Babou Diouf un incubateur. * Faire du champ de Ndaabane un champ école agroécologique. * Engagement de l'INP (Institut National de Production) sur la formation aux techniques de compostage et de dosage. * Sensibilisation et formation des acteurs sur les pratiques agroécologiques. * Accompagner la mise en place et l'opérationnalisation des cadres d'échanges et de concertations. * Accompagner les jeunes et les femmes à l'accès sécurisé au foncier et à l'eau productive. * Rendre plus fonctionnelle la DYTAEL Kaolack. * Mettre en place des fermes de modèle intégré. 	
Messages clés	non définis	<ul style="list-style-type: none"> * Le plaidoyer des producteurs pour un accès facilité à l'eau productive et à la terre cultivable pour les femmes. * L'importance de garantir une couverture équitable du projet sur l'ensemble du département pour éviter les inégalités entre producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> * Face au changement climatique, l'agroécologie s'impose, agissons maintenant". * "Accès à une eau Potable". * "Mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des recommandations de la DyTAEL". * "L'agroécologie, pour une production et une consommation saines et durables dans un environnement préservé". * "Mbay mu sell ngir ar sunu wér gu yaram ak sunu alam" ("Une production saine pour protéger notre santé et notre environnement") 	

Classement PAR ZONE des propositions brutes issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025

Etapas	Kédougou	Lac de guiers (Dagana)	Linguère	Matam
Foncier	<p>*Faciliter l'accès aux ressources productives Lever les barrières d'accès aux ressources productives, telles que la terre, pour les femmes et les jeunes.</p>	<p>*Faciliter l'accès au foncier aux jeunes et aux femmes. Impliquer les parties prenantes pour faciliter l'accès à la terre et sécuriser le foncier, surtout pour les jeunes et les femmes.</p> <p>* Gestion durable des ressources naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la reforestation et l'agroforesterie. * Réfléchir sur la fixation des troupeaux et des populations grâce à l'agroforesterie. * Promouvoir la culture fourragère pour fixer le bétail. * Faire en sorte de réserver une partie des exploitations aux cultures fourragères. 	<p>*Gestion durable des ressources naturelles. Restauration des terres à travers les BPAE (reforestation/RNA; Parcage, éviter l'exportation de la MO: réglementation nécessaire de la commercialisation de la MO). Délimiter des espaces pastoraux dédiés exclusivement à l'élevage. Opérationnalisation du code pastoral avec une entrée UP et une sécurisation du foncier pastoral.</p>	<p>* Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au foncier</p> <p>* Aménagement des espaces pastoraux : matérialiser les parcours de bétails et les zones de pâturage ;</p> <p>* Organiser et faciliter la transhumance</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Eau productive</p>	<p>faciliter l'accès à l'eau productive pour les femmes et les jeunes.</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention)* * Mettre en place un système de récupération et de valorisation de l'eau pluviale. * Recommander l'aménagement de points de stockage et de conditionnement. * S'occuper du problème de la mauvaise qualité de l'eau et de l'accessibilité à cause du typha. * Promouvoir la pisciculture comme une alternative pour réduire la pression sur la ressource halieutique. * Remédier au problème de drainage et de réapprovisionnement en eau des étangs. * Faciliter l'accès à l'eau productive par les femmes et les jeunes* * Aider les jardins des femmes pour leur irrigation, jugée très physique.</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention)* Démocratiser l'accès à l'eau à travers l'installation de forages. Restauration des abreuvoirs collectifs. Favoriser la mise en place d'infrastructures durables (forages solaires). Valorisation des eaux de pluies: démultiplication des bassins de rétention. *faciliter l'accès à l'eau productive (quantité et qualité) Généraliser la baisse et harmoniser le coût de l'eau productive. Mettre en place des dispositifs locaux, inclusifs et participatifs de gestion des infrastructures. Restauration des vallées fossiles.</p>	<p>Faciliter l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Semences</p>		<p>*Promouvoir la production de semences paysannes*</p>	<p>*Reconnaissance, sécurisation et valorisation des semences paysannes*</p> <p>Préserver les races locales Gobra. Pour les inséminations, encourager la race Guzera qui est bien adaptée au pastoralisme dans la zone. Favoriser la production de plantes fourragères (niébé fourrager, maralfalfa mais dans les zones d'eau de surface).</p>	<p>* Faciliter l'accès aux semences adaptées</p>

<p>Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Lever les barrières d'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes. * Augmentation du budget de l'État alloué à la subvention des intrants organiques. * Créer un budget alloué aux subventions des intrants organiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Interdire l'utilisation des pesticides ou son usage abusif. * Promouvoir la production d'intrants et de biopesticides organiques. * Promouvoir la production et l'utilisation du compost. * Lever les barrières d'accès aux intrants pour les femmes et les jeunes. * Subventionner les produits bio. * Mettre en place des unités de production d'engrais organiques. * Recommander d'augmenter le budget de l'État alloué à la subvention des intrants organiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Subvention des aliments concentrés (élevage) * Sensibiliser sur la résistance anti microbienne, l'usage non maîtrisé des antibiotiques. * Encadrer et réglementer la commercialisation des antibiotiques. * Vulgariser les traitements écologiques (élevage) 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès aux intrants organiques * Mettre en place des mesures réglementaires pour l'installation d'usines de production d'intrants organiques * Encourager et faciliter la production de cultures fourragères
<p>Transformation / Stockage / Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'un système de labellisation et de certification locale. * Création de coopératives et de réseaux de producteurs. * Soutien à la transformation et à la valorisation des produits locaux. * Création de marchés périodiques des produits agroécologiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place des plateformes de marché pour la vente de produits bio. * Faciliter l'accès aux marchés institutionnels. * Labelliser les produits bio et subventionner les coûts de labellisation. * Installer des points de vente de produits agroécologiques. * Mettre en place des unités de transformation, de stockage et de conservation. * Organiser les acteurs en filières. * Promouvoir le e-commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la sécurité des marchés de bétail. * Encadrer et favoriser les points de trocs entre agriculteurs et éleveurs. * Accompagner les industries de production et commercialisation de lait local. * Appuyer le développement de labels locaux et bio. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place d'infrastructures de stockage / conservation pour limiter les pertes post-récolte
<p>Consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation et éducation des consommateurs sur l'importance de consommer local. * Plaidoyer auprès des cantines scolaires pour l'approvisionnement en produits agroécologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la consommation de produits bio ; * Promouvoir le "consommer local et responsable" ; * Subventionner les produits AE ; * Sensibiliser sur une alimentation saine et nutritive ; * Plaider auprès des cantines scolaires pour l'approvisionnement en produits AE 	<p>Encourager le consommer local.</p>	<p>Promouvoir le consommer local</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Formation / accompagnement</p>	<p>Organiser des sessions de formation et de perfectionnement sur les itinéraires techniques agroécologiques.</p> <p>Créer un cadre de partage d'expériences entre producteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place une formation continue sur les pratiques de transition AE * Former les producteurs sur la production d'intrants bio, de biopesticides et de compost. * Former les producteurs sur les techniques de taille et de plantation des arbres. * Accompagner les producteurs à travers des conseils et des formations. * Intégrer l'agroécologie dans les curricula de formation et d'éducation. * Multiplier la communication pour toucher un maximum de personnes. * Produire des fiches techniques. 	<ul style="list-style-type: none"> * Intégration de l'arbre dans les systèmes de production. * Mise en place de ranch. * Renforcement des capacités des agro-pasteurs sur les variétés de semences et les traitements écologiques des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques * Faciliter l'adoption de mesures de restauration, de conservation, des sols et gestion de l'eau * Intégration de l'agroécologie dans le curriculum scolaire
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Prendre en compte les spécificités des petits producteurs et des femmes. * Créer un fonds d'investissement pour l'agroécologie. * Plaidoyer auprès des autorités locales pour la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques locales. 	<ul style="list-style-type: none"> * Plaidoyer auprès des autorités locales pour la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques locales. * Prise en compte de l'agroécologie par les collectivités territoriales dans leurs PDC, PDD et budgets. * Créer un fonds d'investissement pour l'agroécologie. * Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation des recommandations. * Dépoussiérer une étude faite en 2003 sur le lac de Guiers pour servir de base à la mise en place d'une DYTAE. 	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer un cadre juridique, institutionnel et intersectoriel qui encadre les UP pour une meilleure gestion de la gouvernance naturelle et une meilleure prise en compte du pastoralisme dans les politiques agricoles. * Identifier des sources de revenus claires (services pastoraux : forages, parc de vaccination...) pour une opérationnalisation concrète des codes pastoraux. * Intégrer l'approche "One Health" dans les politiques publiques locales. 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir l'intégration de l'agroécologie dans les documents de planifications locales (PDD et PDC)

Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en réseau des organisations paysannes. * Créer une plateforme départementale de concertation. * Mettre en place un plan de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place une DYTAEL (Dynamique pour la Transition Agroécologique Locale). * Redynamiser et renforcer les plateformes multi-acteurs. * Définir une méthode de travail et les rôles et responsabilités de chacun au sein de la DyTAEL. * Organiser les acteurs en coopératives et en réseau. * Créer une plateforme départementale de concertation. * Renforcer la synergie des acteurs. * Créer un plan de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> * Avoir un engagement communautaire clair des acteurs. * Encourager les coopératives pastorales (État). * Changement de comportement des acteurs individuels. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la synergie entre les acteurs locaux
Accès à l'énergie			Solarisation des systèmes de production.	
Autres	<ul style="list-style-type: none"> * Intensification des efforts de plaidoyer envers l'État. * Renforcer la synergie des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la pisciculture. * Multiplier les formations sur le compostage. * Intensifier les efforts de plaidoyer envers l'État. * Renforcer la synergie des acteurs. * Mettre en place des fermes modèles intégrées. 		<ul style="list-style-type: none"> * Appuyer les initiatives de lutte contre les feux de brousse et la déforestation

<p style="text-align: center;">Recommandations prioritaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place à temps des intrants organiques et augmentation des subventions à 30 % 2. Construction des infrastructures de transformations et de stockages 3. Maîtrise d'eau avec la mise en place d'infrastructures hydrauliques adaptées 4. Application rigoureuse de la loi sur la divagation 5. Renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation des intrants organiques 6. Immatriculation des terres 7. Disponibilité des semences de qualité adaptées au changement climatique 8. Renforcement de capacités des producteurs sur l'agroécologie 9. Mise en place de la DYTAEL 10.. Mise en place d'unité de transformation semi industriel et accompagnement technique et financier des femmes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Interdiction de l'utilisation des pesticides (ou de l'utilisation abusive – pas d'accord dans le groupe) ; 2. Recommander l'augmentation du budget de l'État alloué à la subvention des intrants organiques ; 3. Formation (sur la production d'intrants bio – biopesticides, compost, ...) ; 4. Mise en place de plateformes de marché et des marchés périodiques pour la vente des produits AE ; 5. Promouvoir la consommation de produits bio ; 6. Créer un fonds d'investissement pour l'agroécologie ; 7. Accès à une eau de qualité pour une bonne production (agricole, élevage et pêche) ; 8. Créer une plateforme départementale ; 9. Mettre en place un système de labellisation ; 10 .Application de la loi sylvopastorale (LOASP) ; 11. Promotion et la multiplication de la pisciculture ; 12. Promouvoir les cultures fourragères dans les exploitations familiales ; 13. Synergie entre les acteurs de la chaine de valeurs (agriculteurs éleveurs) en vue de réduire leur conflit 		<ol style="list-style-type: none"> 1. l'accès aux facteurs de production (terre, eau, intrants, semences, notamment aux femmes et aux jeunes) 2. Mesures de restauration, de conservation, des sols et gestion de l'eau 3. Renforcer la synergie entre les acteurs locaux 4. Renforcer le pastoralisme (aménagement espaces pastoraux, transhumance, cultures fourragères) 5. Renforcement des capacités des acteurs
--	---	--	--	---

Engagements et rôles des acteurs locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la synergie d'actions entre les acteurs locaux avec la création d'un cadre d'échange entre acteurs 2. Cartographier des acteurs intervenants dans une même zone 3. Formalisation des dynamiques locales 4. Capitalisation et partages des activités réalisées dans le cadre de l'agroécologie 5. Collaboration avec les acteurs de l'éducation de petite enfance 6. Adopter les bonnes pratiques agroécologiques et abandon progressif des engrais chimiques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une DyTAEL 2. Engagement des producteurs à produire du Bio 3. Plaidoyer au niveau local et régional 4. Redynamiser et réorganiser les acteurs des filières 5. Sensibilisation pour le respect des textes et règlements régissant le fonctionnement des dynamiques locales (DyTAEL) 	<p>Changement de comportement des acteurs sur la transparence, le partage de la bonne information et l'apprentissage à trouver des consensus locaux.</p> <p>Meilleure considération et application des règles des UP par les acteurs locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Identifier les acteurs locaux clés (Les communautés, Les collectivités territoriales, Les services techniques de l'ETAT, Les projets/programmes Les organisations de la société civile, Le secteur privé) * Sensibiliser les acteurs autour de l'AE * Regrouper ces acteurs autour d'un cadre fort comme la DyTAEL à Matam pour porter le plaidoyer de l'agroécologie * Travailler en synergie et à respecter les bonnes pratiques AE
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès au financement des producteurs et de leur organisation * Mettre en place des cadres appropriés pour le financement à la base * Nous demandons à l'Etat d'augmenter les financements en faveur de l'agroécologie dans la région de Kédougou, * Nous demandons à l'Etat, d'augmenter le budget alloué aux fertilisants organiques à 30% d'ici 2028 * L'agroécologie pour sauver la planète * Prendre en compte les spécificités des petits producteurs et des femmes : Il est également important de lever les barrières d'accès aux ressources productives, telles que la terre, l'eau et les intrants, pour les femmes et les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place une formation continue sur les pratiques de transition Agro Écologique. * Redynamiser et réorganiser les acteurs des filières • Sensibilisation pour le respect des textes et règlements régissant le fonctionnement des dynamiques locales (DyTAEL) 		
Classement PAR ZONE des propositions brutes issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025				
Etapes	Mboro (Tivaouane)	Mbour	Médina Yoro Foula	Oussouye

Foncier	<p>*Accès au foncier pour les femmes (accorder un quota pour les femmes, encourager les délibérations collectives en faveur des femmes).</p> <p>*Réforme foncière Sécurisation du foncier.</p> <p>*Gestion durable des ressources naturelles Restauration de la fertilisation des sols. Déclasser le périmètre de restauration des Niayes et le mettre à la disposition de la communauté. Restituer aux producteurs les terres réhabilitées par les industries minières (ex: GCO). Adoption de pratiques agroécologiques qui favorisent l'intensification agroécologique (ex: association culturale). Facilitation de la régulation des parcelles agricoles.</p>	<p>*Réforme foncière Sécurisation du foncier. Faciliter l'accès au foncier.</p> <p>*Gestion durable des ressources naturelles Promotion de l'Agroforesterie et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Restauration des terres.</p>	<p>*Gestion durable des ressources naturelles Augmenter les campagnes de reboisement et la Régénération Naturelle Assistée (RNA). Promouvoir l'agroforesterie. Lutter contre la déforestation et les feux de brousse. Mesurer les parts de responsabilités de chaque acteur dans la dégradation des sols. Mettre en place et redynamiser des conventions locales. Réintégrer l'agroforesterie et lutter contre la coupe abusive et l'avancée incontrôlée du front agricole. Préserver les forêts en luttant contre les feux de brousse et la coupe abusive.</p>	<p>* Promouvoir une gouvernance foncière locale, en renforçant la gestion communautaire des terres (gestion coutumière) et en redéfinissant le rôle des autorités administratives comme simples accompagnateurs plutôt que comme acteurs décisionnaires.</p> <p>* Encourager l'intercommunalité dans la gestion foncière afin de favoriser une coordination territoriale et une meilleure cohérence des décisions à l'échelle locale.</p> <p>* Impliquer activement les communautés locales dans le processus d'attribution des terres, pour garantir une prise en compte effective des besoins réels et des dynamiques sociales du territoire.</p> <p>* Mettre en place des mécanismes de sécurisation foncière afin de protéger les droits des usagers, en particulier les plus vulnérables, et de prévenir les conflits liés à l'accès et à l'usage des terres.</p> <p>* Définir clairement, par l'État, les espaces destinés à la production agricole, pour assurer une gestion rationnelle et durable des ressources foncières</p>
---------	---	---	--	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Eau productive</p>	<p>*Faciliter l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité* Réglementer l'utilisation de l'énergie solaire pour favoriser une utilisation rationnelle de l'eau. Rationaliser l'utilisation de l'eau productive par les industries. Encourager le reboisement pour améliorer le cycle de l'eau. *Faciliter l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité* Encourager les systèmes d'irrigation qui rationalisent l'eau (goutte à goutte, etc.). Mise en place de forages agricoles.</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie* Renforcer les infrastructures de drainage pour lutter contre la salinisation des terres et des nappes. Renforcer la capacité des acteurs dans l'utilisation de nouvelles technologies agricoles (goutte à goutte, etc.). *Faciliter l'accès à l'eau productive* Installation de forages solaires. Réduire le prix de l'eau.</p>	<p>Faciliter l'accès à l'eau. Favoriser les mini forages solaires. Maîtriser l'eau productive pour le maraîchage. * Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie* Construire des bassins de rétention d'eau.</p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Semences</p>	<p>*Reconnaissance, sécurisation et valorisation des semences paysannes* Favoriser les semences paysannes (ex: tomate, etc.). Mise en place d'unités de multiplication de semence au niveau locale, adaptées aux conditions pédo-climatiques. Mettre à la disposition des producteurs des semences adaptées (ISRA) et leurs fiches techniques.</p>	<p>* Créer des banques de semences locales. * Préserver les semences locales (mil, niébé, maïs, haricot). * Créer des unités de multiplication de semences locales (paysannes). * Adapter les semences aux changements climatiques. * Labellisation des semences locales. * Faciliter l'accès aux semences certifiées.</p>	<p>* Utiliser des semences de qualité. * Tenir compte des conditions pédoclimatiques en fournissant des semences et des intrants adaptés. * Organiser et accompagner les producteurs sur les semences paysannes. * Mettre en avant des « champions » grands producteurs de semences paysannes. * Développer les semences paysannes de bonne qualité avec des producteurs semenciers locaux.</p>	

<p>Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Encourager et promouvoir la mise en place d'unités de production d'intrants organiques locales et faciliter leur commercialisation. * Encourager les pratiques d'intégration du couplage agriculture/élevage dans les systèmes de production. * Lutter contre le phénomène de la vente de matière organique aux multinationales (ex: Senegindia). * Favoriser l'exportation de matières organiques des zones sylvopastorales vers les zones agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> * Promotion de la production d'intrants bio. * Créer des unités de production de compost. * Vulgariser les biopesticides. * Subventionner les intrants bio. * Faciliter l'accès aux intrants (biopesticides, compost, etc.). * Lutter contre la désertification et promouvoir l'élevage ovin. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès et la disponibilité de l'engrais organique en réduisant la présence de l'engrais chimique sur le marché. * Contrôler les personnes qui achètent l'engrais sans l'utiliser pour le revendre ensuite. * Améliorer le système d'élevage pour une production saine et durable. * Renforcer les engrais organiques, les biofertilisants liquides et solides. * Faciliter l'accès aux intrants et autonomiser les paysans dans leur production. 	<p>Installation d'une unité de transformation des résidus de poissons séchés au niveau du quai de pêche, pour revente aux éleveurs de la région ou à SEDIMA</p>
<p>Transformation / Stockage / Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser une planification zonale des productions pour éviter les surproductions. * Organiser les importations (geler les importations durant les périodes de production). * Favoriser la mise en place de coopératives et leur subventionnement. * Favoriser les réseaux de commercialisation des produits agroécologiques (vers la labellisation). * Mise en place de chambres à la disposition des coopératives (étalement des ventes) et mutualisation des forces entre producteurs. * Favoriser la transformation des produits agroécologiques (autonomisation, mécanisation, contrôle qualité) et leur conditionnement. * Régulation des marchés et des prix des produits maraîchers (à l'image de la filière arachide). 	<ul style="list-style-type: none"> * Créer des coopératives de production et de commercialisation. * Renforcer les capacités des producteurs sur le commerce équitable. * Accompagner les producteurs vers la labellisation des produits. * Favoriser l'accès aux marchés institutionnels (cantines scolaires, hôpitaux, etc.). * Accompagner les producteurs dans le développement de contrats de commercialisation et le e-commerce. * Aménager des points de stockage et de conservation (chambres froides, dépôts). * Accompagner les acteurs à la transformation et au conditionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> * Gérer les problèmes de stockage des produits agricoles en cas de surproduction en mettant en place des chambres froides. * Mettre en place des unités de transformation. * Accompagner les acteurs sur les études de marché. * Accéder aux marchés de manière sécurisée. * Avoir de meilleurs dispositifs de conservation et de stockage des produits. * Accompagner la commercialisation et la transformation au niveau local. 	

<p style="text-align: center;">Consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Production saine et durable. * Subventionner les produits agroécologiques (trop chers). * Sensibilisation sur les produits agroécologiques. * Mise en place de contrats de vente des produits agroécologiques avec les structures étatiques (hôpitaux, universités, cantines scolaires, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la consommation de produits locaux. * Sensibilisation pour une alimentation saine et nutritive. * Intégrer les produits locaux bio dans les menus des structures étatiques (cantines scolaires, hôpitaux). 	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la conscientisation des populations sur les produits agroécologiques. * Améliorer la connaissance de la plus-value des produits agroécologiques. 	
<p style="text-align: center;">Formation / accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement et formation des jeunes et des femmes aux pratiques AE * Intégrer le volet éducation environnementale dans les curricula. * Formation sur les pratiques AE * Renforcer l'appui-conseil et le suivi durable des producteurs. * Formation sur l'éducation financière des porteurs de projets AE * Favoriser les projets portés par les jeunes et les femmes. * Renforcer les centres de formations techniques sur les pratiques AE * Sensibilisation sur les avantages de l'agroécologie. * Validation des acquis (savoirs empiriques) par la recherche et accompagnement des jeunes diplômés. * Promouvoir la mise en relation des centres de formation et des instituts de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer les capacités des producteurs et les accompagner dans la pratique de l'agroécologie. * Former les jeunes et les femmes aux pratiques agroécologiques. * Intégrer l'éducation environnementale dans les curricula. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer les capacités et la formation sur les pratiques agricoles durables. * Organiser des champs écoles. * Accompagner les expérimentations agroécologiques. * Développer les fermes agroécologiques pour engager les jeunes dans l'agriculture. 	<ul style="list-style-type: none"> * Étendre l'initiative Eco-école au niveau départemental et régional avec l'appui des partenaires techniques et financiers * Intégrer le concept éco-école dans le curricula au collège et lycée pour dégager un temps nécessaire pour le suivi des réalisations * Former les formateurs des CFP en agroécologie (AE), leur fournir des agréments en AE * Développer des formations (notamment au sein des CFP) sur la valorisation des produits locaux * Favoriser l'accès à la terre pour les femmes sortantes des formations professionnelles agricoles

<p style="text-align: center;">Politiques publiques</p>		<p>* Intégration de l'agroécologie dans les Plans de Développement Communal (PDC), les Programmes de Développement Durable (PDD) et les budgets des collectivités territoriales.</p> <p>* Plaidoyer pour la prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques.</p>	<p>* L'État a sa part de responsabilités dans le fait que l'engrais chimique soit plus disponible que l'engrais organique.</p> <p>* Impliquer les collectivités territoriales.</p> <p>* Les collectivités territoriales doivent accompagner les initiatives locales dans la redynamisation des comités.</p> <p>* Les politiques publiques devraient mieux soutenir l'accès aux engrais organiques avec l'autonomisation des producteurs.</p>	
<p style="text-align: center;">Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)</p>	<p>Mise en place et renforcement des dynamiques locales (ex: DYTAEL, coopératives, etc.).</p>	<p>* Mise en place et renforcement des cadres d'échanges et de concertation.</p> <p>* Mettre en place la DyTAES.</p> <p>* Avoir des cadres de concertation (plateformes multi-acteurs) à l'échelle locale.</p>	<p>* Mettre en place des coopératives ; *</p> <p>Mettre en place et redynamiser des comités villageois de surveillance pour les vols de bétail et les crédibiliser ; *</p> <p>Mettre en place la DyTAEL de MYF ; *</p> <p>Promouvoir la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs ; *</p> <p>Organiser des dialogues inclusifs ; *</p> <p>Redynamiser/mettre en place des comités villageois de surveillance/comité vol de bétail/crédibiliser les comités ; *</p> <p>Redynamiser les plateformes multi-acteurs ; *</p> <p>Mise en place et animation de la DyTAEL comme interlocutrice au niveau local.</p>	<p>Mobiliser les ASC pour que la DyTAEL ait un portage solide au niveau territorial</p>
<p style="text-align: center;">Accès à l'énergie</p>		<p>Le document ne liste pas de propositions spécifiques pour cette thématique.</p>	<p>* Désenclavement, pistes de sortie et électrification sont des priorités.</p> <p>* La solarisation des mini-forages est une solution.</p>	<p>Mise en place de clés de séchage modernes en aluminium pour remplacer le bois dans le fumage du poisson</p>

Autres			<ul style="list-style-type: none"> * Soutenir les entreprises locales. * Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle. * Diversifier les cultures. * Mettre en place une station de sapeurs-pompiers pour les feux de brousse. * Promouvoir la lutte contre les ravageurs avec des techniques durables. 	Sensibilisation des pêcheurs sur les méthodes de pêche plus durables et responsables afin de limiter les pertes de poissons juvéniles
Recommandations prioritaires			<ul style="list-style-type: none"> * Accès à l'eau. * Équipements de stockage pour faciliter la commercialisation. * Désenclavement (pistes de sortie, électrification). * Accompagnement, formation et renforcement de capacités sur les pratiques agricoles durables. * Gestion durable des ressources naturelles telles que la forêt. * Faciliter l'accès aux intrants et autonomiser les paysans dans leur production. * Développer les semences paysannes de bonne qualité avec des producteurs semenciers locaux. * Accès aux marchés. * Maîtrise de l'eau productive. * Conservation, stockage et transport des produits. 	

Engagements et rôles des acteurs locaux

- * Les acteurs sont prêts à s'engager dans la mise en place et l'animation de la DyTAEL de MYF pour qu'elle soit une interlocutrice au niveau local.
- * Ils s'engagent à sensibiliser à travers la DyTAEL sur l'importance de l'agroécologie.
- * Ils s'engagent à suivre les formations pour l'autonomisation sur les intrants et à s'engager dans la production de semences paysannes.
- * Ils s'engagent également à produire suffisamment pour le marché local de MYF.
- * Les collectivités territoriales doivent accompagner les initiatives locales dans la redynamisation des comités.
- * Les citoyens doivent jouer pleinement le sens de la responsabilité et s'approprier l'environnement.

Messages clés			<ul style="list-style-type: none"> * "Nous ne pouvons pas penser à une agroécologie tant qu'on est toujours confronté à des problèmes de routes et d'électrification". * "Le département de MYF a un immense potentiel agroécologique mais fait face à des défis majeurs : dégradation des sols, enclavement, manque d'infrastructures et résistance aux changements climatiques". * "Nous demandons un programme spécial pour MYF car nous sommes déjà en retard". * "Développer la production de semences paysannes par des producteurs semenciers locaux". * "Accompagner et former les producteurs et les acteurs". * "Appuyer le développement de l'économie circulaire". 	
Classement PAR ZONE des propositions brutes issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025				
Etapes	Podor	Rufisque / Bambilor	Saint Louis	Sédiou

<p style="text-align: center;">Foncier</p>	<p>*Adoption de la LOASPH Augmentation des aménagements des terres. Délimitation des zones de pâturages et des pistes de transhumance.</p>	<p>*Réforme foncière. Sécurisation des terres agricoles (bail, déclaration de la propriété foncière par la mairie, faire des réformes foncières). Réguler le problème de la recrudescence des zones d'habitation initialement réservées à l'agriculture et de l'attribution inégale des terres par l'État. Faciliter l'accès aux terres agricoles. Mise en place d'un bon plan d'aménagement des terres.</p>	<p>* Utilisation d'herbes halophytes pour lutter contre la salinisation des terres couplé à une utilisation de compost amélioré * Accès des jeunes à la terre : faciliter les procédures * Plus de rigueur dans la délibération</p>	<p>*Accès au foncier des femmes et des jeunes Plaidoyer pour l'accès à la terre. *Réforme foncière Mise en œuvre de réformes foncières inclusives, particulièrement pour les femmes et les jeunes.</p>
<p style="text-align: center;">Eau productive</p>	<p>Faciliter l'accès à l'eau productive solarisation, transfert d'eau, revitalisation des vallées fossiles, par un système d'irrigation adapté).</p> <p>Sensibiliser les producteurs à une utilisation rationnelle des eaux productives.</p> <p>Renforcer les cultures de fourrage par des aménagements.</p> <p>Améliorer les conditions d'accès à l'eau de production.</p>	<p>* Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie*</p> <p>Mise à disposition de bassins de rétention ou de forages dans les zones à fort potentiel AE. Délocalisation des forages prévus pour les besoins agricoles dans les zones urbaines. Des initiatives de délocalisation des eaux stagnantes et industrielles comme alternative à l'instauration des forages. *Faciliter l'accès à l'eau*. Perforer des puits à proximité pour alléger la charge de l'agriculteur. *Mener études hydrauliques afin d'alimenter le plaidoyer pour des politiques responsables* Un bon aménagement des politiques agricoles et une bonne maîtrise de l'eau</p>	<p>Intégrer dans la LOASPH des instruments juridiques contraignant de gouvernance de l'eau</p>	<p>*Gestion durable et communautaire de l'eau et des sols*</p>

Semences	<ul style="list-style-type: none"> * Adapter la qualité des semences aux changements climatiques. * Mettre à la disposition des producteurs des intrants de qualité et adaptés au contexte local (semences, fertilisants bio, engrais organiques, etc.). * Faire le plaidoyer au niveau de la recherche pour favoriser la mise à disposition des intrants productifs. 	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser les semences paysannes aux semences conventionnelles. * Mise en place de banques de semences paysannes. 		
Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre à la disposition des producteurs des intrants de qualité et adaptés au contexte local (fertilisants bio, engrais organiques, etc.). * Accès au fourrage pour la stabulation des animaux. * Renforcer les acteurs dans la fabrication des intrants ou aliments. * Renforcer les équipements agricoles et de transport des intrants. * Mettre en disponibilité des producteurs de l'agroécologie les intrants organiques de bonne qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer la disponibilité annuelle des engrais organiques. * Capacitation à l'utilisation optimale des intrants. 	<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation des sous-produits halieutique dans la production de biofertilisants agricoles (usage de la coque d'huitre comme amendement/engrais organique) * Valorisation des sous-produits halieutique dans l'alimentation de bétail (mélange coque huitre + coque arachide + Poisson séché et fane pour aliment de bétail) 	<ul style="list-style-type: none"> * Subventions des intrants agroécologiques. * Sensibilisation aux engrais bio. * Production d'engrais bio à partir de résidus de poisson. * La subvention des engrais bio est un défi pour les années à venir.
Transformation / Stockage / Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> * Création de marchés de vente des produits bio. * Avoir un marché spécifique pour les produits agroécologiques. * Développer les chaînes de valeurs agricoles (transformation des produits, conservations). * Développer des stratégies de marketing. * Créer un marché régional ou national pour la commercialisation des produits agroécologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> * Élargir le marché national et faciliter l'ouverture à l'international. * Promouvoir les commandes publiques. * Réaliser des études de marché et la labellisation des produits AE * Avoir des plateformes pour se constituer en coopérative agricole. * Mettre en place la logistique pour le transport des produits bios. * Élargir le marché local et agroécologique (labellisation des produits bios). 	<ul style="list-style-type: none"> * Transformation alimentaire des produits halieutiques : renforcer les règles d'hygiène et de qualité de production * Mise en place / Installation d'infrastructure de conservation des produits halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation des produits bio locaux. * Création de labels nationaux. * Appui aux coopératives et aux GIE pour la transformation et la distribution.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir la consommation locale et responsable. * Sensibiliser sur une alimentation saine et nutritive. * Disposer d'un marché dédié exclusivement aux produits agroécologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibilisation à la consommation des produits agroécologiques. * Promouvoir le consommer local. 	<p>Valorisation des produits halieutiques transformés à travers des innovations culinaires pour une meilleure promotion du consommer local</p>	<p>Bien que non explicitement abordée, la valorisation des produits bio locaux et la sensibilisation aux engrais bio participent à la promotion d'une consommation saine.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Formation / accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Appuyer la formation et l'encadrement sur les pratiques agroécologiques. * Renforcer les mesures d'accompagnement et sensibiliser la nouvelle génération sur les bonnes pratiques. * Renforcer les acteurs dans la fabrication des intrants ou aliments. * Renforcer les capacités des populations sur les plans médicaux et les intégrer dans la production. Renforcer les capacités des populations sur les plans médicaux et les intégrer dans la production. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de modules sur le compostage, le marketing agroécologique et la vulgarisation agricole. * Former les jeunes et les producteurs pour une meilleure pratique de l'agroécologie. * Décomplexer les jeunes pour qu'ils puissent être orientés vers l'agriculture. * Accompagnement technique et financier. * Encourager l'adaptation locale et le partage des connaissances entre agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la collaboration avec l'UGB (les universitaires – institut de recherche et de formation) * Améliorer le partage des résultats de recherches et initiatives réussies * Valorisation des acquis et compétences des acteurs du secteur ASPH dans les centres de formation * Accompagnement des jeunes diplômés des métiers de l'agriculture en entrepreneuriat * Education environnementale : depuis la petite enfance à partir de 3 ans à travers l'initiation à l'agroécologie 	<p>Déploiement de dispositifs de conseil en agroécologie, comme des formations de paysans formateurs et la création de champs-écoles.</p> <p>Accompagnement des femmes et des jeunes sur les matériels de production.</p> <p>Intégration de l'agroécologie dans les curricula scolaires.</p>

<p style="text-align: center;">Politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place des politiques agroécologiques dans les politiques de développement locales. * Intégration de l'agroécologie dans les politiques de développement. * Adoption du code pastoral. 	<ul style="list-style-type: none"> * Réforme foncière. * Élargissement des CAC. * Un bon aménagement des politiques agricoles et une bonne maîtrise de l'eau. * Mise en place de politiques plus strictes par rapport au respect des normes réglementaires et de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> * Opérationnalisation de la loi sur le contenu local (secteur minier, gaz et pétrole) ; * Intégrer l'AE dans les stratégies d'accompagnement et conseil de l'état à l'endroit des acteurs ASPH ; * Sensibiliser les décideurs sur les enjeux AE de la gestion de la pêche et développer une stratégie d'accompagnement et conseil adapté à l'endroit du grand public ; * Travailler à une collaboration intersectorielle MASAE – METE – MPE sur des question AE ; * Protéger à travers des engagements politiques clairs les pêcheurs artisanaux Ex LOASPH aller au-delà du Décret Exercice Profession de Mareyeur ; * EIE doivent être inclusif et représentatif des réalités du milieu ; * Législation de la pêche : Cadre juridique et réglementaire fonctionnel (réglementation de filets de pêche) / Pêches illégales des industriels ; * Intégrer dans la LOASPH des instruments juridiques contraignant de gouvernance de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> * Création d'un cadre institutionnel multi-acteurs. * Création et mise en œuvre d'un cadre légal pour protéger les pratiques agroécologiques. * Intégration de l'agroécologie dans les plans nationaux (CDN, Plan Sénégal 2050, Stratégie nationale de souveraineté alimentaire). * Assurer la cohérence des politiques nationales.
<p style="text-align: center;">Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place des comités de suivi. * Plaidoyers. 	<ul style="list-style-type: none"> * Reconnaissance des Organisations de Producteurs (OP). * Renforcer les coopératives agricoles communautaires. * Inciter à la coordination entre acteurs. * Regrouper tous les acteurs pour se constituer en une organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> * Orienter la DyTAEL de Saint Louis sur les questions de pêches en gardant une sensibilité sur * Travailler à une inclusion des étudiants au niveau de la DyTAEL de Saint Louis * Impliquer tous les acteurs du secteur halieutique dans le processus (national et local) : ministère pêche, CLPA, AMP.... 	<ul style="list-style-type: none"> * Création d'une DyTAEL dans chaque département de Sédhiou. * Structurer les territoires autour de coalitions d'acteurs locaux. * Créer des cadres de dialogue multi-acteurs durables. * Impliquer les collectivités locales dans les activités de la DyTAES.

Accès à l'énergie	Solarisation des périmètres.		<ul style="list-style-type: none"> * Valorisation des produits halieutiques comme biogaz comme alternative de combustibles durables (protection des ressources forestières) * Valorisation des sous- produits halieutiques en tant que combustible (usage de la coque d'huitre comme combustible) * Meilleure intégration des énergies propres dans les systèmes de production (ASPH) 	
Autres		<ul style="list-style-type: none"> * Promotion de la commande publique en produits agroécologiques. * Développement de l'approvisionnement local. * Érection de pôles dédiés aux activités du maraîchage. * Mise en place d'un bon plan d'aménagement des terres. * Soutenir les systèmes alimentaires durables en améliorant les rendements sans nuire à l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> * Développement de l'aquaculture (Ferme intégré- bassin aquacole) * Gestion et restauration des écosystèmes marins * Intégration des systèmes de productions (animal- végétal et halieutique..) * Recyclage: valorisation des déchets — * Valorisation des eaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Soutien aux jeunes entrepreneurs de la région. * Promotion de la pisciculture intégrée pour la fertilisation naturelle des champs. * Financement de la recherche-action sur les pratiques agroécologiques adaptées localement. * Création de centres d'expérimentation territoriaux. * Cartographie des acteurs (producteurs, culturels, etc.).

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Recommandations prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès à l'eau productive (solarisation, transfert d'eau, revitalisation des vallées fossiles). * Augmentation des aménagements des terres. * Appuyer la formation et l'encadrement sur les pratiques agroécologiques et la transformation des produits agricoles. * Développement des chaînes de valeurs agricoles (transformation des produits, conservations). * Cultures fourragères et zone d'abreuvement : application de la LOASP. * Mettre à la disposition des producteurs des intrants de qualité et adaptés au contexte local. * Création de marchés de vente des produits bio. * Améliorer les conditions d'accès à l'eau de production. * Accès au fourrage pour la stabulation des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès à l'eau et aux terres agricoles (réformes foncières). * Élargir le marché local et agroécologique (labélisation des produits bio). * Sensibilisation à l'agroécologie. * Accompagnement technique et financier. * Encourager la certification. 	<p>Gestion des pêcheries dans un contexte d'exploitation du pétrole et du gaz</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Subventions des intrants agroécologiques. * Sensibilisation aux engrais bio. * Développer des campagnes médias, des foires et des caravanes agroécologiques. * Gestion durable et communautaire de l'eau et des sols. * Valorisation des produits bio locaux. * Création de labels nationaux. * Appui aux coopératives et aux GIE en transformation et distribution. * Production d'engrais bio à partir de résidus de poisson. * Plaidoyer pour l'accès à la terre. * Mise en place d'un cadre de financement local. * Soutien aux jeunes entrepreneures de la région. * Déploiement de dispositifs de conseil en agroécologie.
--	--	--	---	---

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Engagements et rôles des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place des initiatives (protection de l'environnement, gestion des déchets plastique, valorisation des produits locaux, etc.). * Implication et engagement des populations dans le processus de la transition agroécologique. * Respect des règlements au sein des groupements. * La vulgarisation et l'adoption des pratiques agroécologiques. * Promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser davantage à l'importance de l'agroécologie. * Développer des stratégies de marketing. * Faire des plaidoyers auprès des autorités administratives de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> * Mieux intégrer les principes agroécologiques dans les activités de tous les jours. * Inciter à la coordination entre acteurs. * Sensibiliser quant aux bienfaits de l'agroécologie. * Respecter les pratiques de l'agroécologie. * Regrouper tous les acteurs pour se constituer en une organisation. * Soutenir les systèmes alimentaires durables en améliorant les rendements sans nuire à l'environnement. * Encourager l'adaptation locale et le partage des connaissances entre agriculteurs. 		<ul style="list-style-type: none"> * Implication des collectivités locales dans les activités de la DyTAES. * Implication des autorités locales dans le processus de transition agroécologique. * Structurer les territoires autour de coalitions d'acteurs locaux.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Messages clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Intégration de l'agroécologie dans les politiques de développement. * Faire le plaidoyer au niveau de la recherche pour favoriser la mise à disposition des intrants productifs. * Adoption du code pastoral. * Faire comprendre à l'État que l'agroécologie peut nourrir le Sénégal. * Promouvoir et mettre à l'échelle l'agroécologie pour nourrir le Sénégal. * Créer un marché régional ou national pour la commercialisation des produits agroécologiques. * Dans le département de Podor, nous souhaitons plus de solarisation des périmètres et d'intégration de la pisciculture afin de permettre aux producteurs de réduire les coûts de production et de protéger la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> * Cette localité, à l'image de toute la zone des Niayes, a un fort potentiel agroécologique avec des acteurs très engagés et soucieux de l'avenir et de la souveraineté alimentaire du pays. * Le bon vouloir et la soif d'aider doivent s'accompagner d'actions et de logistiques. * Les producteurs, transformateurs et tous les acteurs de la chaîne de valeur souhaitent solennellement un accès durable à l'eau et aux terres agricoles ainsi que la possibilité de voir leur marché s'élargir pour produire sans contrainte, écouler efficacement leurs produits et nourrir le Sénégal avec une production saine. 	<p>Exploitation du zircon qui pollue la nappe</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Plaidoyer envers l'État pour l'intégration de l'agroécologie dans les plans nationaux (CDN, Plan Sénégal 2050, Stratégie nationale de souveraineté alimentaire). * Création et mise en œuvre d'un cadre légal pour protéger les pratiques agroécologiques au Sénégal. * Intégration de l'agroécologie dans les curricula scolaires. * Mise en œuvre de réformes foncières inclusives pour l'accès des femmes et des jeunes. * Messages de plaidoyer envers les décideurs locaux concernant le manque d'engrais bio, le besoin d'un cadre institutionnel multi-acteurs, l'absence de cadre de financement et le manque de reconnaissance juridique des initiatives.

Classement PAR ZONE des propositions brutes issues des CR de la caravane de l'agroécologie - mai 2025

Etapas	Tamba	Thiès	Vélingara	
Foncier	<p>* Sensibiliser et informer les populations sur comment procéder à la sécurisation foncière et à sa mise en valeur</p> <p>* Inciter les conventions collectives entre communes (intercommunalité) pour faciliter l'accès et la gestion du foncier et organiser les producteurs en Coopérative</p> <p>* Faciliter l'accès des femmes au foncier notamment à travers la création de crée coopératives de GIE de femmes et la mise en place de mesures incitatives d'affectation des terres par les collectivités territoriales</p>	<p>*Gestion durable des ressources naturelles Mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques foncières et les plans d'aménagement. Protéger les espaces agrosylvopastoraux pour garantir la résilience alimentaire. Trouver un équilibre entre l'Agriculture, l'urbanisation et l'industrialisation à Thiès. Sécurisation foncière pour les jeunes et les femmes rurales.</p>	<p><i>L'étape de la caravane à Vélingara s'est concentré sur la mise en place de la DyTAEL</i></p>	

<p style="text-align: center;">Eau productive</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès à l'eau productive en quantité et en qualité (forage, mini forage, puits solarisé) par les structures comme (DREEC, secteur privé, DGPRE) * Construire et réparer les ouvrages hydrauliques (forage) * Mettre en place des entités de gestion de l'eau pour suivi régulier de la gestion de l'eau et une répartition équitable entre tous citoyens * Impliquer les femmes dans les comités de gestion des ouvrages hydrauliques * Confier la gestion de l'eau aux collectivités territoriales * Revitaliser les vallées à grande envergure pour développer des cultures hors saison * Redynamiser les services de contrôle de la qualité de l'eau afin d'éviter la propagation de certaines maladies * Maîtrise de l'eau par la construction d'ouvrages de stockage des eaux de pluie (bassins de rétention) et sensibiliser les communautés sur leur utilisation * Encourager la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) 		<p><i>L'étape de la caravane à Vélingara s'est concentré sur la mise en place de la DyTAEL</i></p>	
<p style="text-align: center;">Semences</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès aux semences certifiées adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone * Renforcer les structures de production de semences * Reconnaître et homologuer les semences paysannes pour protéger le patrimoine génétique * Renforcer les structures d'encadrement et de recherche (ANCAR, ISRA...) * Réviser les chartes de sélection des variétés de semence * Elaborer une carte variétale * Valoriser et promouvoir les semences paysannes. 	<ul style="list-style-type: none"> * Soutenir la recherche et le développement des semences paysannes. * Les acteurs ont soulevé le problème du faible accès aux semences locales. 		

<p>Intrants : aliments de bétails, vaccins, fourrage...</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Faciliter l'accès au matériel agricole * Favoriser l'autoproduction locale d'intrants organiques à travers la multiplication des unités de transformation des matières organiques et de création de compost * Renforcer la communication sur a mobilisation de la matière organique * Subventionner les intrants organiques à 100% 	<ul style="list-style-type: none"> * Augmenter la subvention des engrais organiques et soutenir la production locale de biofertilisants. * Renforcer le contrôle et la surveillance sur l'introduction et l'utilisation des pesticides chimiques dans le pays. * Les acteurs ont soulevé le problème du faible accès aux engrais organiques. 	<p>nécessité de développer davantage les cultures fourragères</p>	
<p>Transformation / Stockage / Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagner les acteurs de la transformation sur le marketing et les techniques de commerce * Favoriser la mise en réseau des acteurs sur toute la chaine de valeur des produits AE * Créer des espaces dédiés à l'écoulement des produits agroécologiques (marchés, boutiques, foires). * Favoriser l'écoulement des produits AE à travers les commandes publiques (locales et nationales) : mise en relation avec les marchés institutionnels pour introduire la consommation des produits de l'AE (restaurants des services publics, cantine scolaire, universités, prison caserne etc) 	<ul style="list-style-type: none"> * Valoriser les produits agroécologiques locaux à travers l'appui et le développement des marchés locaux agroécologiques. * Promouvoir et soutenir la collaboration des marchés locaux agroécologiques avec les cantines scolaires. * Les acteurs ont soulevé le problème de la faible structuration des marchés locaux pour les produits agroécologiques. 		

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Consommation</p>	<p>* Promouvoir le consommer local : élaborer une politique du consommer local, sensibiliser les consommateurs, ...</p> <p>* Promouvoir la consommation des produits AE : sensibiliser les consommateurs sur les avantages des produits agroécologiques et les dangers de la consommation des produits issus de l'agriculture conventionnelle</p> <p>* Nouer des conventions avec les organisations des consommateurs</p> <p>* Développer un partenariat public-privé sur la consommation des produits AE</p>	<p>Promouvoir la valorisation des produits locaux et bio dans les marchés et événements territoriaux.</p>		
--	---	---	--	--

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Formation / accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Former les producteurs sur les pratiques agroécologiques et sur le rôle de l'arbre dans la fertilisation des sols, la RNA et le reboisement, fabrication de composte, gestion de l'eau, marketing, ... * Diversifier les types de formation pour toucher à différents types d'acteur (producteur, pêche, consommateur etc...) * Multipliation des dispositifs de démonstration des bonnes pratiques agroécologiques * Sensibiliser les communautés sur la protection de l'environnement * Intégration de l'agroécologie dans le curriculum scolaire * Renforcer ou mettre en place des modules sur l'agroécologie dans les structures de formation * Renforcer l'éducation environnementale * Renforcer les services techniques sur l'utilisation de méthode lutte antiérosive (érosions, déforestation, feux de brousses fréquents, forte démographie, sècheresse...) * Encourager la recherche en agroécologie : Mis en place des fonds pour la recherche * Cartographier les structures d'accompagnement technique qui peuvent porter les formations * Créer un cadre d'harmonisation des recherches * Valorisation et reconnaissance des savoirs endogènes paysans 	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagner la formation des jeunes producteurs et leur installation en agroécologie. * Renforcer la formation et les démonstrations pratiques sur les technologies et innovations agroécologiques. * Renforcer la sensibilisation communautaire sur l'agroécologie. * Les acteurs ont soulevé la méconnaissance et la faible vulgarisation des techniques agroécologiques. 		
---	--	--	--	--

<p style="text-align: center;">Politiques publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer l'implication des maires dans la promotion de l'agroécologie * Orienter les marchés / commandes publiques vers les produits agroécologiques * Développer des politiques publiques incluant l'agroécologie * Promouvoir l'intégration de l'agroécologie dans les documents de planifications locales (PDD et PDC) 	<ul style="list-style-type: none"> * Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'agroécologie. * Mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques foncières et les plans d'aménagement. * Intégrer les actions AE dans les plans de développement communal et départemental. * Intégrer l'agroécologie dans les priorités budgétaires et planifications communales. * Renforcer le contrôle et la surveillance sur l'introduction et l'utilisation des pesticides chimiques dans le pays. * L'application stricte de la loi criminalisant le vol de bétail est également une proposition. * Les acteurs ont soulevé la faible prise en compte des préoccupations AE dans les plans communaux de développement. 		
<p style="text-align: center;">Dynamique organisationnelle des acteurs (conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcer la synergie des acteurs autour de l'agroécologie * DyTAEL : faire le diagnostic du milieu (déceler les acteurs potentiels, les ressources et atouts du milieu...) avant d'intervenir avec des actions concrètes 			
<p style="text-align: center;">Accès à l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Mettre en place une centrale solaire qui favoriserait le mix énergétique * Faciliter l'accès à l'eau avec l'énergie solaire 			

Autres	<ul style="list-style-type: none"> * Moderniser l'élevage ((stabulation, culture fourragère...) car l'espace pastoral est très réduit ; * Mettre en place un système d'identification du cheptel ; * Former les communautés sur les techniques d'anticipation en cas de feux de brousse (pares-feux, ...) afin d'éviter sa propagation ; * Sensibiliser les populations sur les rôles et responsabilités du citoyen dans la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> * Contribuer à la cartographie des acteurs agroécologiques du territoire. * Reconnaître et soutenir les initiatives agroécologiques locales. * Accompagner la capitalisation et le partage des initiatives locales. 		
Recommandations prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> * Renforcement de capacités dans tous les secteurs agricoles * Faciliter l'accès à l'eau avec l'énergie solaires * Impliquer l'agroécologie dans le curriculum scolaires / renforcer l'éducation environnementale * Mettre en place un système d'identification du cheptel * Moderniser l'élevage (stabulation, culture fourragère...) * Faciliter l'accès des femmes au foncier * Promouvoir les semences paysannes * Harmoniser la fabrication des engrais organiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> * Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'agroécologie. * Augmenter la subvention des engrais organiques et soutenir la production locale de biofertilisants. * Renforcer les dispositifs de financement dédiés aux exploitations agroécologiques. * Accompagner la formation des jeunes producteurs et leur installation en agroécologie. * Mieux intégrer l'agroécologie dans les politiques foncières et les plans d'aménagement. 		

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Engagements et rôles des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Accompagnement, appui conseil * Engagement et sensibilisation * Plaidoyer au niveau local porté par la DyTAEL * Accompagner les collectivités locales pour l'obtention des matériels pour les feux de brousse * Renforcer la synergie d'action * Faire des plaidoyers pour la reconnaissance des semences paysannes * Cartographier des acteurs intervenants dans une même zone * Formalisation des dynamiques locales * Capitalisation et partages des activités réalisées dans le cadre de l'agroécologie * Collaboration avec les acteurs de l'éducation de petite enfance 	<ul style="list-style-type: none"> * Une collaboration étroite avec la DyTAEL de Thiès (convention de partenariat) est proposée pour les collectivités locales. * Les ONG, OP et la recherche devraient orienter leurs efforts vers les problématiques agroécologiques. * Les ONG, OP et la recherche devraient renforcer la collaboration entre chercheurs et acteurs de l'agroécologie. * Soutenir la recherche et le développement des semences paysannes. * Renforcer la sensibilisation communautaire sur l'agroécologie. * Les acteurs locaux sont également invités à trouver un équilibre entre l'Agriculture, l'urbanisation et l'industrialisation à Thiès. 		
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Messages clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Pour promouvoir l'agroécologie, facilitons l'accès à la terre aux femmes * La sécurisation et la régularisation des parcelles permettent de diminuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs * L'Etat doit davantage accompagner les populations pour un accès équitable à l'eau * Une production saine pour une meilleure santé * Le développement et l'utilisation des intrants organiques (bio fertilisant, composts, fumiers, biopesticides, etc.) sont essentiels pour renforcer la fertilité des sols, réduire la dépendance aux intrants chimiques et garantir une production agricole saine, durable et adaptée aux contextes locaux. La stratégie nationale d'agroécologie doit soutenir leur accessibilité, leur qualité, et leur valorisation à travers des formations, des incitations, et des filières structurées. 	<ul style="list-style-type: none"> * Accélérer l'élaboration de la stratégie nationale d'agroécologie et sa mise en œuvre effective. * Généraliser la subvention des engrais organiques et renforcer la filière agroécologique. * Inclure les exploitations familiales dans les politiques de soutien à l'agroécologie. * Les collectivités locales sont incitées à une collaboration étroite avec la DyTAEL de Thiès. * Les collectivités locales doivent intégrer les actions agroécologiques dans leurs plans de développement et budgets. * Les collectivités locales sont invitées à valoriser les produits locaux et bio dans les marchés et événements. 		